L'ENVOLEE

Pour en finir avec toutes les prisons

N° 34
2 euros
Janvier 2013

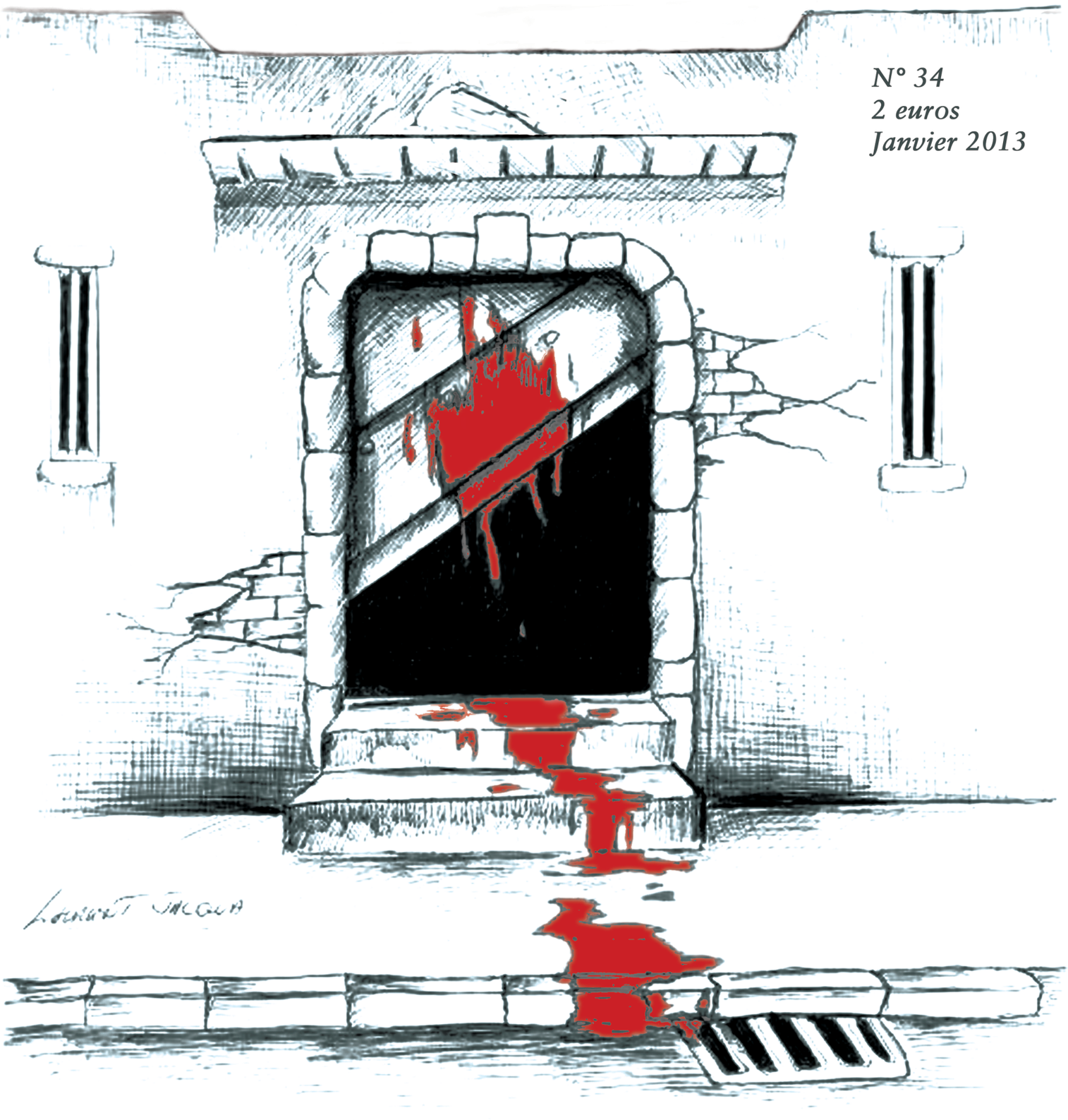

LE CALVAIRE DES TRANSFERTS / ANNOEULLIN, REAU : NOUVELLES PRISONS, MEMES DOULEURS
LUTTE AU CENTRE DE DETENTION DE ROANNE / PEINE D'ELIMINATION AUX ASSISES DE TOULOUSE
TORTURE AU CD DE SALON-DE-PROVENCE / MORTS A FLEURY-MEROGIS ET BOURG-EN-BRESSE

2/3 11/01/13 22:16 Page 1

SOMMAIRE

À LA ROANNE AGAIN 4
Mouvement au centre de détention de Roanne (suite)
Interview de Bachir
Extrait d'un tract distribué dans les boîtes aux lettres à Roanne

PRISONS DERNIER CRI 7
Annœullin, Réau, Nantes, la nouvelle donne
Lettre d'un prisonnier d'Annœullin
Lettre de Giovanni
Deux lettres de Xavier
Lettre d'Isekusu
Lettre de Jonathan

LES FOUILLES, LES RÉFLEXIONS, LES BRIMADES : 13
MOUVEMENT À LA CENTRALE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

MORTEL REFUS DE SOIN : 14
DEUX NUITS À FLEURY-MÉROGIS ET À BOURG-EN-BRESSE
Lettre de Sylvie à propos de la mort de Gordana
Entretien avec Me Crosnier, avocate de Gordana
Entretien avec Ptissen
Entretien avec Céline, compagne de Papi

« VU LE DOSSIER QU'ILS ME FONT, JE N'AI AUCUNE PERSPECTIVE » 20
Lettre de Laurent Orsini

« J'AI L'IMPRESSION QU'ON ME MARCHE DESSUS » 22
Lettre de Jamel Maalal

TROIS JOURS POUR UNE ÉLIMINATION SOCIALE : 23
COMPTE-RENDU DU PROCÈS DE PHILIPPE LAOUEL

« C'EST TOUJOURS DES RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES QUI SONT JUGÉES » 28
RETOUR SUR LA DÉFENSE DES INCULPÉS DU CAMP ANTINUCLÉAIRE DE VALOGNES
Entretien avec Gérard

SALUT À NOS POTOS ET AUX AUTRES / À LIRE... 30

L'ENVOLEE *est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère. Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.*

Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.

L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.

Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.

Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent… Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.

Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.

Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons…

EDITO

Dernier scandale en date, la vétusté de la prison des Baumettes. Partout, on a pu voir des images de cellules délabrées, de sanitaires hors d'usage, de tas d'immondices, de rats, de douches dégueulasses… V'là le scoop ! Taubira elle-même a convenu publiquement qu'on faisait semblant de découvrir une réalité connue de tous. Un collectif d'avocats marseillais a réclamé la libération des prisonniers des Baumettes ; le tribunal administratif a ordonné une opération de dératisation.
Comme d'hab', ils nous la font à l'envers.

La politique pénale entretient la surpopulation des maisons d'arrêt ? Ils construisent toujours plus de nouvelles cellules. La dernière tranche du plan des 13 200 de 2002 à peine achevée, la garde des sceaux signe déjà un nouveau partenariat public-privé (PPP) avec Spie-Batignolles pour les futures prisons de Valence, Riom et Beauvais. C'est à la lumière de ces faits qu'il faut relire les grandes envolées lyriques de la ministre de la justice contre le tout-carcéral et les partenariats avec le privé : ce mode de financement n'est « pas acceptable »*, déclarait-elle dans* Les Echos *en juin 2012. Toujours des mots, rien que des mots. Face à Laurent Jacqua, ancien prisonnier longue peine qui l'avait apostrophée sur la situation des longues peines et des prisonniers malades :* « il y a les mots, et il y a la réalité », *elle avait répondu :* « l'enfermement est une détresse, je crois qu'on peut en faire une perspective »[1]. *La gauche a toujours tenu à « donner du sens à la peine » – les prisonniers peuvent en témoigner ! Taubira s'inscrit dans la lignée des Badinter et compagnie qui ont su faire accepter l'existence et la généralisation des quartiers de haute sécurité (QHS) par l'opinion en les renommant quartiers d'isolement (QI), et ont remplacé la peine de mort par l'enfermement jusqu'à la mort. Ce sont des prestidigitateurs qui jonglent avec les mots, changent le nom pour garder la chose...*

Cette ministre dit se préoccuper des conditions de détention et du sort des prisonniers ? Mais alors, comment expliquer qu'elle n'ait pas répondu aux pétitions et plates-formes de revendications des prisonniers de Roanne, Annœullin, Argentan, Ducos, dont nous nous sommes fait l'écho au numéro précédent [2] ? Pour celles et ceux qui auraient encore quelques illusions sur ce gouvernement, rappelons-leur ces revendications et leur traitement. Aménagements de peine ? Nada. Demandons – entre autres – à Mounir ce qu'il pense de la révocation de sa conditionnelle, ou bien à Kaoutar de ses refus de permission, ou encore à Philippe el Shennawy du maintien de sa période de sûreté. Quant à l'abolition du mitard et des QI, Laurent Orsini devrait sans doute remercier le pouvoir socialiste pour les longues périodes de solitude qui lui ont été accordées. Et l'ensemble des prisonniers devraient aussi se réjouir des régimes différenciés dans les centres de détention, et du retour du régime portes fermées. Quant aux parloirs, tout est à la sécurité et on se dirige partout vers le régime strict des maisons d'arrêt. Et les cantines ?
Les prisonniers de Réau, Annœullin et Nantes sont sûrement très heureux d'être rackettés par la société Themis, filiale de Bouygues. Le travail ? L'idée d'un salaire au moins aligné sur les misérables paies de l'extérieur n'est pas prête de sortir des oubliettes.

Les « locataires »[3] des nouvelles prisons regrettent leurs anciennes maisons d'arrêt vétustes. Ils dénoncent le développement massif du sécuritaire et de l'isolement, même si les cellules sont toutes neuves et équipées de douches individuelles. Ceux qui sont revenus de Cayenne après la fermeture du bagne et ont fini leur peine dans les prisons de la métropole se plaignaient déjà régulièrement de leurs nouvelles conditions de détention, et regrettaient la Guyane. Comme disait feu Jacques Mesrine : « Une cage dorée reste toujours une cage. » *C'est à l'aune de cette évidence que se mesure le fossé entre l'intérieur et l'extérieur. Quand le pouvoir s'occupe des conditions de détention, c'est pour sophistiquer l'enfermement ; quand les prisonniers dénoncent leurs conditions de détention, c'est pour arracher un peu de liberté. Plus on améliore les conditions de détention, plus on enferme de gens.*

Le problème, ce n'est pas les conditions de détention, c'est la détention elle-même. Poser le problème de la détention, de l'enfermement, c'est poser la question de son existence et de son utilité sociale. A quoi sert-il ? A qui ? La prison ne peut se comprendre hors de la société qui l'engendre. On ne peut pas comprendre le procès de Philippe – qui a pris vingt ans pour 20 000 euros – sans avoir en tête le rôle de l'argent dans notre société. On ne peut pas comprendre ce qui ce passe à Annœullin si on ne comprend pas que dedans comme dehors, une des priorités de ce système est la gestion de ceux qu'il traite comme des déchets. On ne peut pas comprendre la mort de Gordana et Papi sans penser à la place assignée aux prisonniers et aux pauvres en général dans la hiérarchie sociale.

Notes :

1. Cet échange a eu lieu lors de la journée Prison-justice du Genepi. On peut voir la vidéo sur : www.dailymotion.com/video/xvq850#
2. Alors Christiane, tu lis pas l'Envolée ?
3. *Dans les nouvelles taules, un pourcentage est prélevé sur les mandats et les salaires des prisonniers pour « participer aux frais de fonctionnement ».*

roannemak 11/01/13 22:18 Page 1

À LA ROANNE AGAIN

Mouvements au centre de détention de Roanne (suite)

Dans le dernier numéro de l'Envolée, *nous avons publié la lettre de revendications des prisonniers du centre de détention (CD) de Roanne d'avril 2012, dans laquelle ils dénonçaient entre autres le manque d'activités, les fouilles, le fonctionnement des parloirs, l'exploitation au travail, le racket des cantines, et les difficultés à obtenir des remises de peine, et exigeaient l'abolition des expertises psychiatriques, la fermeture des QI, du mitard et du prétoire… Cette prise de parole fut collective mais néanmoins anonyme. On connaît les risques que prennent les prisonniers lorsqu'ils décident de se battre contre leurs enfermeurs. Cette lettre, suivie d'autres textes et actes de résistance, ont été largement diffusés à l'extérieur, permettant de rendre publics les agissements des matons et le fonctionnement de la détention.*

Le 4 juillet notamment, quatre prisonniers refusent de remonter de promenade et sont brutalement réprimés. La vidéo de cette scène, filmée clandestinement, est alors diffusée sur Internet. Vous trouverez dans ces pages une transcription de l'interview d'un de ces quatre prisonniers, réalisée après sa sortie fin septembre et mise à disposition sur Internet (par exemple sur lenumerozero.lautre.net). *Il précise le contexte et les motivations de l'action, et décrit la répression exercée par le personnel pénitentiaire par la suite. La visibilité donnée à ces événements par-delà les murs a sans doute contribué à éviter un procès aux quatre mais pas la mise en place par les chefs de détention d'une répression diffuse mais sévère afin de reprendre le contrôle et de mettre les prisonniers sous pression. Certains journaux sont censurés : notamment certaines éditions du Progrès évoquant leur histoire, ainsi que* l'Envolée. *Des fouilles de cellules répétées et massives sont menées depuis cet été, entraînant des sanctions – plus nombreuses et plus lourdes qu'auparavant – pour détention d'objets illicites (téléphone, chargeur de téléphone, certains objets bricolés, clés USB, etc.).*

De nombreux prisonniers partent au mitard, prennent des rapports qui alourdissent leurs dossiers, se voient retirer des remises de peine, annuler ou reporter leurs permissions de sortie et projets d'aménagements de peine. Gurbet Ashkaroglu, qui avait fait connaître ce qui se passait en détention et été à l'initiative de pétitions depuis novembre 2011, a quant à lui été transféré suite aux évènements de juillet (Cf l'Envolée n°33). *Faute d'autre bouc émissaire à se mettre sous la dent, la matonnerie tente d'installer un climat de suspicion dans la détention, espérant ainsi que les prisonniers se désolidarisent les uns des autres.*

Aujourd'hui, nous savons qu'il se passe toujours des choses en détention et espérons pouvoir publier dans les mois à venir des paroles individuelles ou collectives. Quoi qu'il en soit, par rapport à ce qui était dénoncé et exigé lors des mouvements de l'été, peu de choses ont changé en détention, à l'exception notable des régimes de détention. La prison était auparavant séparée en régimes de cellules ouvertes, semi-ouvertes (la moitié de la journée) et fermées. Ce mouvement de protestation a au moins contribué à remplacer le régime semi-ouvert par une généralisation du régime ouvert dans ces quartiers-là. Pour autant, le quartier D Zéro continue de tourner à plein. Cet étage est un quartier disciplinaire qui ne dit pas son nom : les prisonniers y sont soumis au régime des portes fermées 22h/24 et y subissent un traitement plus sévère.

Par ailleurs, depuis cet été, des manifestations de solidarité se sont exprimées à l'extérieur, notamment à Roanne. Fin novembre, des axes de circulation de la ville sont bloqués, et un tract distribué dans des boîtes aux lettres et publié sur Internet dénonce différents acteurs – plus ou moins directs – de l'enfermement, qui défendent la prison et en profitent. D'autres brèves publiées sur Internet ou dans la presse locale témoignent de sabotages réalisés en solidarité.

roannemak 11/01/13 22:18 Page 2

INTERVIEW DE BACHIR

PRISONNIER SORTANT, QUI A PARTICIPÉ À L'AGITATION DE L'ÉTÉ

Parle-nous des événements qui se sont déroulés au centre de détention (CD) de Roanne : tu peux revenir sur le climat avant le blocage de la promenade le 4 juillet ?

BACHIR : Avant le blocage, ils nous avaient retiré les promenades, une le matin et une l'après-midi. Tous les gens du Zéro, ils nous avaient mis que entre nous : on se retrouvait à 4 ou 5 en promenade. Comme par hasard ils ont fait ça juste avant le ramadan, donc ça a commencé à mettre un climat de tension. On a commencé par se plaindre à la directrice, au chef, au lieutenant. Ça a rien changé, il s'est rien passé du tout, ce qui fait qu'on a décidé de bloquer. Moi, j'étais pas au courant des changements de promenade et tout ça, puisque je venais de sortir du mitard. Donc je me réveille le matin et je vais pour aller en promenade à 10 heures, et j'attends, j'attends, et on me dit qu'il n'y a pas de promenade. Je dis : « *Comment ça ?* », au début je pensais que c'était juste pour moi, après je vais à la fenêtre et les autres détenus me disent que non, ils ont changé complètement les tours de promenade, etc. Bref, on va au sport l'après-midi, et là j'ai commencé à dire aux gens que j'allais bloquer, à motiver du monde. Au début y avait du monde qui était chaud, et au final on s'est retrouvé à cinq, six. Et voilà, on a bloqué. Le lieutenant est arrivé et il m'a dit : « *Pourquoi tu bloques ?* » Je lui ai répondu : « *On bloque parce que vous nous avez niqué les promenades, vous nous avez niqué l'office, on peut pas faire à manger pendant le ramadan alors que l'année dernière on pouvait, pourquoi cette année on peut pas, etc.* » Il s'est barré, il y a pas eu de sommations, et une demi-heure après les matons sont arrivés. Tout s'est passé en très peu de temps. À 17h30 on bloquait, et à 18h15 on était déjà au mitard. Ils sont arrivés, ils nous ont même pas parlé, ils nous ont laissé tourner, et après ils nous ont chargés. Ils nous ont éclatés. Ils nous ont amenés dans les box de fouille avec les menottes, allongés. Il y en a un, ils l'ont fait sortir de la promenade à poil, un ancien. Après ils nous ont chargés au mitard comme des chiens. Arrivés au mitard, on a vu le lieutenant. Le médecin est venu nous voir, mais même pas ils nous a auscultés : il est resté derrière la grille alors que je lui disais : « *Ouais, j'ai mal là…* » On va dire que la moitié des surveillants qui étaient au mitard nous ont mis des coups. Le pire c'est que le surveillant qui est venu me charger, c'est celui qui avait porté plainte contre moi : il disait que je l'avais agressé alors que c'est pas vrai. Putain, je me suis dit, ils l'ont envoyé, lui, sur moi, comme par hasard. C'est lui qui me tenait la tête, qui m'écrasait la tête quand j'étais par terre en promenade.

Une des deux équipes de surveillants qui se relayaient au mitard était particulièrement trash ?

Ouais, ouais, il y avait une équipe de surveillants qui nous mettait la trique, genre elle me ramenait au parloir une demi-heure en retard. Il y a un mec qui était avec moi qui avait parloir avec ses parents, et les surveillants lui disaient : « *T'iras pas au parloir à cause du blocage que vous avez fait, t'as foutu la merde…* » Ils nous ont coupé l'eau, l'allume-cigare, ils tapaient sur les portes pour nous réveiller – bref, que des trucs d'enc…

Quand il y a eu ce blocage, l'action a été filmée et ça s'est su dehors. Qu'est-ce que ça a changé ?

Au début, ce qui a changé, c'est qu'ils nous mettaient un peu plus la trique parce qu'ils étaient pas contents. Après, quand ça a commencé à faire un peu plus de bruit, ils se sont calmés. À mon avis, c'est pour ça qu'il n'y a pas eu de jugement, de représailles. Il y a deux surveillants qui ont porté plainte, mais pour le moment j'ai pas eu de suites. Un prisonnier est sorti avant moi, donc je sais pas s'il y a eu des suites pour lui, mais pour les deux autres, c'est sûr qu'il n'y en a pas eu. Parce que ça a fait tellement de bruit qu'ils contrôlaient plus ; du coup, les surveillants ont bloqué aussi[1]. Un truc de fou. Là, ils nous ont vraiment mis la trique atomique. Au quotidien, c'est des petits détails, ils nous balançaient des petites piques tous les jours… Par exemple, t'es en cellule allongé sous la couette et t'as sport ou promenade. Le surveillant va ouvrir la porte et la refermer direct ; après, tu va taper et il te répond que tu dormais. Ou alors le matin pour te réveiller, au lieu de taper doucement, il te met des gros coups : clac, clac, clac ! T'entends des bruits de malade – exprès pour te réveiller. Plein de petits trucs comme ça. Au mitard, on avait aucune information. T'as vu, le journal, ils sont obligés de nous le donner, c'est le droit à l'information ! Ça, c'est pire que couper l'eau ou l'allume-cigare. Quand c'était la fameuse équipe de surveillants, jamais ils nous ramenaient le journal, jamais. C'est-à-dire que tout ce qui se passait au début, tout ce qui était paru dans le journal par rapport à cette histoire, on était au courant de rien. La première fois qu'on a su que c'était sur Internet et tout, c'est quand on a reçu le courrier.

> ***« On a décidé de bloquer »***

En ce moment, c'est assez tendu, il y a eu plein de fouilles de cellule…

Ils ont changé le lieutenant du bâtiment D, où on a bloqué. Ils ont mis un nouveau major pour faire style : « *Ça a changé.* » Tous les jours il va faire une fouille, pour le moindre petit truc il va casser les couilles. Genre il la fait à la dure. D'habitude on restait un peu dans la « rue », posés, on faisait de mal à personne. On est au Zéro, enfermés toute la journée, donc on se posait dans la « rue » pour respirer un peu : c'est entre les deux bâtiments, le D et le E, il y a une petite rue, et on se pose là des fois. Depuis qu'il est arrivé, si tu restes posé là, il te met des rapports, des trucs bidon comme ça. Et quand tu prends un

1. Le 14 juillet, les matons bloquent la prison : ils maintiennent les prisonniers en cellule, suppriment ou retardent les parloirs et reportent la distribution du repas.

roannemak 11/01/13 22:18 Page 3

« Ils nous ont pris pour des enfants... »

rapport, si t'as de la chance tu passes pas au prétoire ; mais à partir du moment où tu passes au prétoire, même pour un rapport, si l'assesseur, c'est un surveillant qui t'aime pas, il peut te mettre cinq, six jours de mitard pour rien.

Maintenant, du fait des fouilles de cellules quasi systématiques, ils trouvent plein de trucs, il y a plein de gens qui passent au prétoire, il peut y avoir des poursuites…
Ça met des tensions, parce que les gens, ils sont plus tranquilles ; même quand t'as rien t'es plus tranquille. Plus ça avance, plus il y a des tensions, et si ça continue comme ça, ça va péter, un jour, là-bas.

Les fouilles, comment ça se passe ?
C'est toujours des fouilles à corps, là, de chiens. Ils nous mettent à poil. Voilà, c'est humiliant. Tu vas au parloir pour voir ta famille, et tu sais qu'en sortant ils vont te mettre à poil, ils vont te faire tourner, ils vont voir ton cul… c'est humiliant. Normalement, ça a été interdit, les fouilles à corps, mais eux ils continuent à les pratiquer, soi-disant parce que de temps en temps ils trouvent des trucs sur des gens… un truc de fou ! Alors que si soi-disant c'est pour leur sécurité, il y a déjà assez de sécurité au portique, tu vois.

Quelle évolution t'as vue entre le moment où t'es arrivé à Roanne et le moment où t'en es sorti ?
Quand je suis arrivé, ils m'ont mis au Zéro ; après, j'avais pas de rapports ni rien, donc je suis monté au premier. Je me suis fait péter avec une puce et deux, trois joints : ils m'ont remis au Zéro. En un an et demi de peine, j'ai passé dix mois enfermé 24 heures sur 24. Comme en maison d'arrêt (MA). Sauf qu'en MA tout le monde est enfermé, mais là, ceux du dessus, ils le sont pas, donc c'est encore pire. Je comprends pas pourquoi ils ont construit un CD pour mettre des gens enfermés. Si tu fais une connerie tu vas au mitard. Donc quand tu sors du mitard, tu l'as payée, ta connerie – ben là, c'est double peine : tu vas au mitard, et en plus après ils te mettent au Zéro. Pendant trois mois, tu dois te tenir bien pour pouvoir monter. Ils nous ont pris pour des enfants…

EXTRAITS DU TRACT DISTRIBUÉ DANS LES BOÎTES AUX LETTRES LE 26 NOVEMBRE À ROANNE
(disponible dans son intégralité sur *rebellyon.info)*

ACTION DE SOLIDARITÉ AVEC LES PRISONNIER-ES À ROANNE

« L'administration pénitentiaire (AP) et la mairie voudraient donner l'image de prison « propre », [...] moderne d'un point de vue architectural et social. Mais le vernis commence à se craqueler, des détenu.es réussissent à faire entendre leurs révoltes par-delà les hauts murs malgré les tentatives de muselage répétées de l'AP. [...] Pour permettre l'implantation du centre de détention (CD), la mairie a mis en œuvre toute une propagande auprès des habitant.es de l'agglomération, vantant les mérites des prisons du futur – dont celle de Roanne a été une des premières : visites des locaux avant l'arrivée de ses « pensionnaires », journée annuelle de sensibilisation sur la prison [...] À Roanne, la construction a été [...] longuement négociée par les élu.es de l'époque (Nicolin et son équipe municipale), avec pour seule motivation les éventuelles retombées économiques qu'elle doit engendrer : emplois salariés « stables », achats effectués par les proches des détenu.es venus les visiter. [...] Au final, ceux et celles qui profitent financièrement de la présence du centre de détention à Roanne – et de pas mal d'autres prisons – sont les très grosses entreprises : Eiffage qui a construit et reste propriétaire des bâtiments qu'il loue 750 000 euros par mois à l'état avec un bail garanti pour trente ans, et ses filiales Enep4 et Synestes qui en font l'entretien ; Gepsa (filiale d'Elyo-Suez) et Eurest qui gèrent pour 250 000 euros par mois ce qui est cyniquement appelé « services à la personne ». [...]
Par ailleurs, l'arrivée du centre de détention a certainement permis de maintenir […] un tribunal à Roanne, puisque ce dernier était avant cela menacé de fermeture. [En] dépendent les activités et le niveau de vie d'un bon nombre de personnes effectuant ces boulots qui se nourrissent de la misère des autres : avocat.es, juges, huissier.es, maton.nes.[...] Les peines distribuées par le tribunal de Roanne sont la plupart du temps extrêmement lourdes [pour les détenus] et s'agrémentent presque toujours d'une compensation financière pour les maton.nes impliquée.es (on comprend que pour arrondir les fins de mois, ceux et celles-ci aient facilement tendance à se sentir « agressé.es », voire à provoquer ces « altercations »)[...] La juge d'application des peines [...] Ludivine Chétail et Georges Boyer, directeur du CD […] se lamentent d'une même voix [de l'insuffisance des] moyens attribués au tribunal de Roanne. La presse locale relaie régulièrement la parole des maton.nes en les interviewant [sur] le moindre fait divers lié au centre de détention [...] Ces articles font la part belle à la violence des prisonnier.es qui se rebellent (et on les comprend…) mais ne parlent jamais de la violence de ceux et celles qui enferment […]. Entre autres, le major Bertrand Arnoud, délégué de la CGT pénitentiaire, est régulièrement interviewé pour pleurer sur son sort et celui de ses collègues. C'est lui qui est à l'origine depuis le mois de septembre de vagues incessantes de répression au sein de la détention qui contribuent d'un climat de tension permanent. [...]
En avril, des prisonniers ont remis au directeur du centre de détention et à la juge d'application des peines une lettre où ils demandaient notamment la fin des expertises psychiatriques, la fin des régimes fermé et semi fermé, la fin du mitard et de l'isolement. Nous sommes solidaires de leur lutte, et des actes de révoltes contre l'administration pénitentiaire. »

MAK PRISONDERNIERCRIS 11/01/13 22:21 Page 2

PRISONS DERNIER CRI

ANNŒULLIN, RÉAU, NANTES
LA NOUVELLE DONNE

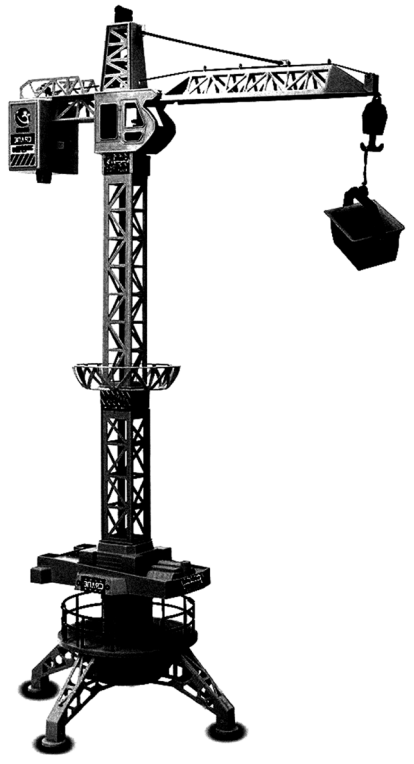

Quelques prisonniers nous ont envoyé des courriers décrivant les conditions de détention aussi bien au centre de détention (CD) qu'au quartier maison centrale (QMC) du centre pénitentiaire (CP) d'Annœullin. Nous avons également vu d'autres emprisonnés à Réau lors de parloirs ; quelquefois ils nous ont parlé au téléphone.
Nous publions ces témoignages qui dénoncent tous le caractère plus élaboré, plus étudié, plus technologique de la contrainte subie dans ces nouvelles taules. La gestion privée du carcéral progresse et poursuit ses expérimentations au quotidien sur le dos des prisonnières et des prisonniers.

LA FIN DU PROGRAMME DES 13 200 PLACES

Réau et Annœullin sont les deux prisons dernier cri du programme de construction de 13 200 places annoncé en 2002, présentées comme conformes aux règles pénitentiaires européennes (RPE) et à la loi pénitentiaire de 2009. Associées aux « alternatives à la détention » (le bracelet électronique, la semi-liberté, les TIG…) qui sont en fait des peines supplémentaires qui étendent le champ du contrôle et de la répression, ces prisons dites de troisième génération sont l'unique réponse du nouveau gouvernement et de ses affiliés aux critiques issues d'instances officielles, comme celles du contrôleur général, de l'OIP et autres… qui ont régulièrement qualifié les lieux d'enfermement de « honte de la république ». Dernier exemple en date : la dénonciation de la vétusté de la prison des Baumettes à Marseille, décrite une nouvelle fois comme « inhumaine et dégradante », « indigne du pays des droits de l'homme ».
Ces prisons ultramodernes sont censées apporter « lumière », « hygiène », « citoyenneté », « sens de la peine » aux prisonniers… et cette vitrine sert de projet alternatif à l'ensemble de la classe politique et des spécialistes en tout genre de la question carcérale. L'espace de leurs réflexions et de leurs perspectives se limite à celui de la punition et de l'enfermement. Aucune autre proposition n'est avancée… Rien.

QUAND LE BÂTIMENT VA, TOUT VA

Dedans, le nombre de prisonniers continue d'augmenter. Dehors, le chômage progresse toujours, les conditions de travail, de logement, d'éducation, continuent de se dégrader... Et les riches n'arrêtent pas de s'enrichir... Pour maintenir et faire fructifier leurs intérêts, ils bétonnent, et de leurs cerveaux avides d'accumulation d'argent poussent des projets exorbitants : des aéroports utiles au seul développement du capital, des villes aménagées pour le seul bien du commerce, des prisons pour enfermer les indésirables, les réfractaires. Les Bouygues, les Vinci, et d'autres s'en mettent plein les poches et, avec la complicité des politiques et des financeurs, construisent un avenir en béton armé.
En février 2008, Dati – alors ministre de la justice – signait avec Bouygues et l'une de ses filiales, Thémis, un contrat dit « full PPP » (partenariat privé public) pour « concevoir, réaliser, financer, exploiter trois centres pénitentiaires », presque à l'identique : Annœullin, Réau et Nantes-Carquefou. Bouygues louera pendant vingt-sept ans chacun de ces centres à l'état pour un loyer annuel de douze millions d'euros. Ce loyer comprend le remboursement de la construction de chaque prison (70 millions), le « service aux occupants » et « le service à l'immeuble ».
Le « service à l'immeuble mobilise quarante personnes qui assurent la maintenance des bâtiments : la propreté, l'entretien des espaces verts, la gestion des déchets, la fourniture de l'énergie ».
Le « service aux occupants concerne la restauration des détenus (688 par prison) et du personnel (300), la blanchisserie, la cantine, le travail (ateliers façonnage et couture fournis par les entreprises locales), la formation professionnelle (technicien de scène, magasiniers) ». Thémis s'occupe aussi du « transport des détenus (extractions médicales ou transferts), accueil des familles, entretien et carburant des véhicules de l'administration pénitentiaire ».
Thémis a aussi reçu en charge « la sécurité de l'établissement, et a équipé ces centres pénitentiaires d'un mur de béton de 6 mètres de haut qui dessine le contour d'une enceinte pentagonale, et de miradors ». Toute la zone est équipée de détecteurs à infrarouge et par hyperfréquence, de filins anti-hélicoptères, et de 400 caméras par prison.
L'Etat s'est même payé le luxe de faire fonctionner ces centres pénitentiaires sans prisonnier pendant presqu'un an avant ouverture.
Derrière un cahier des charges précis, comptable, administratif, il y a la réalité de l'enfermement, que seuls les prisonniers et leurs proches peuvent décrire.

MAK PRISONDERNIERCRIS 11/01/13 22:21 Page 3

PRISONS DERNIER CRI

ANNŒULLIN, RÉAU, NANTES, LA NOUVELLE DONNE (SUITE)

L'ENFERMEMENT HUMANISTE…

Cette vieille rengaine est un non-sens – comment imaginer un enfermement « humain » ? – mais aussi un camouflage qui cache un enfermement de masse et les exigences techniques de la gestion de prisonniers toujours plus nombreux, enfermés pour des peines toujours plus longues. Pour réaliser plus vite ses projets de construction, comme dans d'autres domaines (santé, universités, autoroutes…), l'état a recours au secteur privé, qui permet d'assurer une mise de fonds énorme, immédiatement, et de générer à moyen terme des profits tout aussi colossaux et de défendre leur projet de société à long terme. L'enjeu pour les enfermeurs, c'est de marier le public et le privé dans un unique souci sécuritaire générateur de profit, bien évidemment au détriment des enfermés. Le comble, c'est que les prisonniers eux-mêmes contribuent au financement de leur propre enfermement en versant à Themis 13% de leurs maigres salaires quand ils travaillent, ou de leurs mandats quand ils sont aidés…

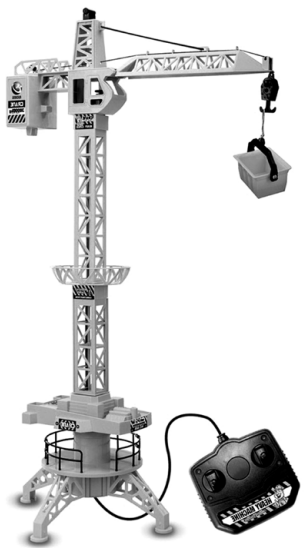

NOUS PUBLIONS ICI QUELQUES BRIBES DE CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES QUI PRÉCISENT LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE DE CES NOUVELLES TAULES :

« Ici, tout est super sécuritaire, on ne peut pas faire deux pas sans être filmé. Il y a des caméras et des barbelés partout, les cours de promenade sont exigües et nous ne voyons que des grilles ; ils ont mis des caillebottis aux fenêtres, en plus des grilles bien sûr. Il y a un double régime, l'un avec les cellules ouvertes type CD, l'autre avec les cellules fermées type maisons d'arrêt : celui-ci est pour ceux qui ont osé contester un ordre, qui ont un dossier pénitentiaire qui ne plait pas à l'AP, ou d'autres raisons qui dérangent. Ils jouent avec ce double régime qui leur sert de menace pour maintenir l'ordre. » « Les surveillants ont par moments l'ordre de créer des tensions afin d'identifier les contestataires : ils peuvent être d'un seul coup spécialement stricts en essayant de faire passer des trucs presque militaires en nous ordonnant de sortir les mains de nos poches, de ne pas parler dans les couloirs… Nous avons eu ainsi pas mal de tensions. Puis, ça se calme et nous les voyons moins. De toute façon, ils n'ont pas besoin d'être présents, puisque tout est surveillé par caméras et par micros… »

« Il y a un peu plus de confort, mais ici tout est super cher, géré par une entreprise privée qui se charge de tout. L'AP est en location, et tout ce qui concerne le maintien des lieux, les achats, la gestion des visites, nos ordinateurs, les problèmes d'équipement… tout reste aux mains de cette entreprise. Ce qui fait que quand on se plaint, par exemple, qu'aux douches il n'y a pas d'eau chaude, l'AP se débarrasse du problème en nous disant de remplir un bon de réclamation et de l'envoyer à Thémis. Il semblerait que cela les arrange, car si l'entreprise ne remplit pas le contrat, elle doit payer une amende qui remplira les poches de l'Etat ; mais nous, on continue sans eau chaude… »

N'hésitez pas à nous envoyer de nouveaux témoignages qui seuls peuvent montrer le véritable visage de leurs nouvelles prisons où l'isolement se diversifie pour mieux se généraliser, où les tensions sont créées pour mieux « prévenir » les risques de contestations, où tout devient payant… derrière des murs que des architectes ont pensés en couleur.

JOUONS AVEC THÉMIS !

SAUREZ-VOUS
RECONNAÎTRE LES MURS :
-JAUNE POUSSIN.
- ROUGE FERRARI.
- VERT FLUO

MAK PRISONDERNIERCRIS 11/01/13 22:21 Page 4

« J'ai ressenti en ce lieu ce que je n'ai jamais enduré par ailleurs »

CP d'Annœullin
octobre 2012

Hello l'équipe,
Je voudrais vous prévenir de ma situation actuelle. Je suis incarcéré depuis 60 mois, condamné à une peine de 20 ans. J'ai été transféré au centre de détention (CD) d'Annœullin dans le cadre d'un rapprochement familial décidé par la maison d'arrêt de Fresnes. Arrivé au mois de juillet, je me suis vite rendu compte que l'endroit ne me convenait pas étant donné que ce lieu n'est pas propice aux longues peines et n'a que pour terme le nom de CD. Je tiens à vous préciser qu'un climat dangereux, pire qu'en maison d'arrêt, rend mon quotidien invivable. Depuis trois mois que je suis arrivé, déjà j'ai ressenti en ce lieu ce que je n'ai jamais enduré par ailleurs. Une peur s'installe en moi car je ne souhaite pas rallonger ma peine par une condamnation interne comme il en fut pour beaucoup de mes collègues, par les brimades et les exactions qui sont les trophées de certains surveillants et à propos desquels la direction ne réagit pas mais encourage. Je suis au 1er étage de l'établissement et encore enfermé et on appelle cela un CD, je n'y comprends plus rien. On me fait savoir que je dois me plier aux règles qui ne sont pas définies mais au bon vouloir de ces surveillants mais pour moi ce sera le mitard avec toutes les conséquences que je subirai. C'est pour cela que je vais demander un transfert éminent au centre pénitentiaire de Laon où je pourrai parcourir une détention avec des perspectives de sortie et éventuellement une réduction de peine administrative. La direction interrégionale et le ministère de la justice sont avertis de cet établissement nocif. Pour preuve, les multiples demandes des détenus pour leur réaffectation ayant de longues peines à purger, avec un reliquat conséquent et qui sont placés subitement dans une jachère pénitentiaire.
Je vous témoigne de cette ambiance, en espérant que vous en ferez bon escient.

[Excuse ! Nous n'avons pas su lire la signature.]

« On a le sentiment de leur appartenir »

CP d'Annœullin
le 3 octobre 2012

Bonjour la radio,
Je vous écris pour vous rapporter ce qui se passe dans cette prison. Je suis ici depuis dix mois, incarcéré depuis quatre ans, j'ai encore vingt mois à faire. Il y a ici une tension constante avec les agents, de nombreuses provocations verbales et physiques. Certains vous empêchent de téléphoner en interrompant la communication sous des prétextes approximatifs. Certains détenus voient leur demande de permission de sortir ou leur aménagement de peine refoulés car ils ont cédé à des provocations verbales, agencées à cet effet.
Il y a eu le cas de Malin Mendy. Mon ami a été provoqué alors qu'il cuisinait dans l'office. Ils l'ont alors tabassé, conduit au mitard (trente jours), lui ont infligé deux ans ferme et l'ont transféré. Au passage ils ont détruit son paquetage et trahi le secret médical en dévoilant son état de santé à la population carcérale.
On a le sentiment de leur appartenir, d'être leur objet d'entraînement, leur sac de frappe. On ne sait jamais qui sera leur prochaine victime.
Vous pouvez vérifier l'article consacré à Malin dans *la Voix du Nord* du 21 juin, l'OIP est aussi alerté de ce qui se passe ici. Les juges ne font rien, ils font la sourde oreille car rien ou presque ne filtre.
Je suis de la région parisienne, je suis arrivé ici par mesure d'ordre et je me retrouve à l'index de tout. Je suis en attente de transfert mais ils jouent la montre et font tout pour retarder celui-ci.
Je n'ai vu que la haine et rien d'autre dans cet endroit. Rester ici, c'est faire une sortie sèche avec la récidive à la clé. Ils n'ont rien à proposer, rien à offrir, c'est une prison indigente gérée par des incapables, des vendeurs de rêve qui n'ont rien en stock sauf des mirages. J'espère que vous pourrez refléter l'ambiance car franchement il y a péril en la demeure pour chacun d'entre nous. Nous sommes sur nos gardes, désireux d'éviter tout affrontement. Ce milieu est dangereux, ils sont capables du pire.
Merci de l'intérêt porté.

GIOVANNI

MAK PRISONDERNIERCRIS 11/01/13 22:21 Page 5

« Les orfèvres de la désocialisation »

CP d'Annœullin
le 5 octobre 2012

Hello l'équipe,
Le *Groupe Enquête Prison* (GEP), avec lequel nous sommes en relation constante, nous a fait savoir que vous consentiez à relayer le communiqué inhérent à notre situation. On s'adjoint donc à la démarche afin de la cautionner et de l'étayer.
Ce que nous vivons actuellement n'est ni plus ni moins que le bis repetita de Sequedin 2007 *(cf. l'Envolée N°20 et 21)*, à savoir des écarts ignobles confinant aux pires résultats. Vous nous aviez soutenus à l'époque et je présume qu'il en sera de même cette fois. Notre but est de divulguer, non de nous inscrire dans un exposé victimaire, assumant tant que possible le régime infligé.
Composé de deux quartiers de maison d'arrêt (environ 500 personnes), d'un CD (qui n'en a que le nom, 250 personnes), et d'un QMC (la vitrine de l'établissement, 20 personnes), l'endroit présente autant de disparités que de règlements à géométrie variable. Vous saisirez dès lors que les cerveaux reptiliens de la matonnerie, sujette à un turn-over bimestriel sur les différentes structures, ont le plus grand mal à adapter leur attitude au lieu de travail. De fait, les transgressions déontologiques sont monnaie courante et la litanie des détenus tabassés n'est que le témoignage palpable du malaise persistant caractérisant ce pseudo-CD.
Nombreux sont ceux qui ont écopé de trente jours de quartier disciplinaire (QD), de dix-huit mois (voire plus) de prison supplémentaires et d'un transfert à la clé après les violences endurées. Ils ont transformé la relation gardien-gardé en un rapport dominant-dominé, certaines équipes syndiquées tirant notre sort à la courte paille. Brimades, humiliations, et exactions sont la marque de fabrique des lieux.
Il n'est peut-être pas inutile de préciser que la direction actuelle est composée, en majeure partie, de celle officiant à Séquedin en 2007. Arrivé au mercato pénitentiaire et jouant dorénavant en première division répressive, ceci explique clairement cela. Il y a bien eu quelques mouvements de réaction, aussitôt réprimés et annihilés par des transferts matinaux dans un silence dont l'administration gardienne a le secret. La direction interrégionale et le ministère sont parfaitement alertés mais rien ne change en l'état. Les longues peines ne veulent pas stagner dans cette fosse septique. Par conséquent, l'hémorragie des transferts est proportionnelle à leur comportement outrancier. Quoi de plus logique ? Je suis moi-même en attente de réaffectation, toutefois conscient qu'ils feront tout pour endiguer cette transhumance collective. J'ai été condamné à vingt-trois ans de réclusion et je n'ai pas su que la torture psychique était corrélée au verdict.
Quant au parquet lillois, il fait la sourde oreille, classant les plaintes sans suite, préférant se pavaner dans les quotidiens inféodés, cédant par là-même aux flatteries obséquieuses et s'auto-congratulant des résultats judiciaires de l'année écoulée. Cela en devient pathétique et ferait presque sourire sans les nombreuses sorties sèches diluées par une ou deux permissions de sortir faisant office de lot de consolation. C'est ainsi qu'ils confrontent leurs statistiques, plan de carrière oblige…
S'agissant du partenaire privé (Thémis pour ne pas le citer), il est omniprésent et quasiment omnipotent. Viendra-t-il à sponsoriser le prétoire et le mitard par divers calicots aux slogans ravageurs (avec Thémis, la sanction propice…) ? Il est troublant de voir ces esclavagistes participer aux commissions « projet d'exécution de peine » (PEP) dans un déballage général durant lesquelles le moindre pékin viole votre existence sans autre forme de considération. Cela témoigne autant de la privatisation du carcéral que d'une justice industrialisée. La masse pénale est devenue une ressource naturelle illimitée pour l'industrie de la répression tandis que l'univers carcéral n'est qu'un marché commercial comme les autres.
Ces prisons de la « 3ème génération », plus déshumanisantes que les autres, ne sont que des usines du crime, des fabriques de la récidive, et ceux qui en ont la charge sont les orfèvres de la désocialisation et de l'aggravation pénale. Accomplir ou achever une sentence dans de telles circonstances revient à régurgiter à l'extérieur ce qui a été préalablement infligé intra muros.
Dès lors, se dégager de l'emprise délétère des lieux, de par l'insécurité régnante, devient un impératif de survie. Voici plus d'un an que je croupis dans cette ratière et j'ai eu à y voir et à y subir ce que je n'ai jamais constaté ni enduré par ailleurs pendant plus d'une décennie recluse. Ces grands utopistes technocrates pensent pouvoir gérer de lourds profils sur la base d'une jachère intellectuelle et d'une friche physique tant les activités de toute nature sont portion congrue. Je rétorquerais que je ne suis pas disposé à tout accepter du seul fait d'être incarcéré. Ces pervers ruinent tous les réflexes de sociabilité recouvrés par un long travail personnel opéré sur soi-même au fil du temps. Ils ne font que ravager les espoirs et instiller un sentiment haineux, salvateur car moteur de survie.
Notre présent dessein est aussi d'informer la population pénale pour éviter ce bourbier dont il est très difficile de s'extraire sans un rapport de force et un prolongement afflictif. J'oserais ajouter que nous sommes les bâtards de l'endroit, comparés aux « people » du QMC, à qui toute faveur (par crainte d'une alerte médiatique ?) est consentie. On passe là du Carlton au Formule 1. N'y voyez aucune amertune, tout au plus un constat objectif car après tout, une cage dorée n'en demeure pas moins une cage…

XAVIER

MAK PRISONDERNIERCRIS 11/01/13 22:21 Page 6

« On prend sur soi mais cela ne saurait être éternel »

CP d'Annœullin
le 15 octobre 2012

Hello *l'Envolée*,
Je vais vous faire part d'une situation assez cocasse, qui risquerait de faire jurisprudence si réitération. Le 19 septembre, vers 9 heures, au départ des promenades, une première altercation verbale a lieu avec une équipe spécifique, qui n'est là que le week-end, très attachée au principe du règlement à géométrie variable, spécialiste de la provocation, amalgamant l'endroit à une maison d'arrêt. Bref, les noms d'oiseaux fusent et c'est dans un face à face tendu que l'humaniste de service (le 1er surveillant d'astreinte), mettra terme à l'algarade. Ce n'est que deux semaines après que me sera notifié un compte rendu d'incident faisant état d'insultes et de participation à un mouvement collectif. C'est à partir de là que tout devient intéressant.
Le 12 octobre, je suis convoqué à cet effet devant la commission de discipline. Arrivé à 14 heures, je m'attends à rencontrer mon conseil. Nous partageons depuis des années grand nombre d'échéances judiciaires, étant lui-même profondément attaché à la condition carcérale. On m'introduit dans une salle d'audience attenante au prétoire, il est là, face à moi, consultant le dossier disciplinaire, lorsqu'il se lève subitement pour mieux s'allonger au sol, m'invitant par de même à le rejoindre dans un « lie-down » pacifiste sous les yeux étonnés du 1er surveillant qui referme aussitôt la porte.
La machine se met en marche. Situation de crise, aucune réaction réelle dans un premier temps si ce n'est d'obturer l'unique fenêtre par une couverture (nul ne doit nous voir dans cette posture !) et d'investir la pièce afin d'en déménager le mobilier ainsi que les effets de mon avocat, sans en requérir l'avis.
Intervient un long moment avant que ne pénètre Monsieur Nourrisson, directeur-adjoint, censé présider le prétoire. Mon conseil lui dit qu'il souhaite parler à son bâtonnier. Le directeur s'absente, consulte supposément sa hiérarchie, avant de revenir avec un poste fixe, tendant le combiné à l'intéressé. D'après ce que je saisis, toujours allongé près de mon conseil, le bâtonnier ne cautionne pas l'entreprise, exigeant qu'il y soit mis un terme, ce que dénie l'avocat, prétextant être solidaire de son client. Ces positions antagonistes coupent court à l'échange, le directeur s'en retournant avec l'appareil. Cela fait maintenant une heure que la situation est engagée, rien ne se décante, nous sommes toujours au sol, main dans la main (attention, ne vous y méprenez pas !), ravivant notre passé judiciaire commun afin d'atténuer le stress envahissant.
Le temps s'écoule et nous ne savons comment ils vont intervenir sachant qu'ils viennent nous filmer discrètement à l'aide d'un portable par la fenêtre recouverte. Ce n'est qu'après les événements que je saurai qu'ils nous ont également enregistrés vocalement, ne sachant toutefois par quel moyen.
Voici presque 2h30 que nous sommes dans cette position. Nous pensions être chargés, eh bien non. La porte s'ouvre et apparaissent moult pandores (le Parquet est donc alerté) accompagnés de la hiérarchie locale. Les premiers s'adressent posément à mon défenseur, lui intimant que cela cesse avant de ne devoir utiliser la force. Je le sens rétif, peu enclin à obtempérer. Je ne souhaite pas qu'il surenchérisse, risquant plus avant de mettre sa carrière et a fortiori son cabinet en péril. Je le dissuade de prolonger cette situation sachant que l'impact a été porté et qu'il y aura inéluctablement diverses conséquences à cela.
Je me lève, regarde une dernière fois mon conseil et m'oriente sereinement vers le mitard tandis qu'il est à son tour emmené en garde à vue par les gendarmes. J'écope de huit jours de quartier pour le rapport initial, jugé en notre absence, alors qu'il sera relâché quelques heures plus tard, prochainement convoqué devant l'instance disciplinaire de Douai afin de s'expliquer sur les faits. Je fais alors l'objet d'un nouveau rapport d'incident, amené à comparaître le 19, courant pour m'être allongé près de mon conseil (sic). Fidèle à nos principes, désireux de ne pas désacraliser ce geste symbolique et de lui préserver toute sa valeur, je réfute la validité du prétoire et ne m'y rends pas, ne souhaitant de surcroît porter ombrage à la réputation de mon avocat, laissant le soin à un défenseur administrativement inféodé, incapable de saisir notre point de vue, d'orchestrer une plaidoirie mielleuse, étant personnellement conscient que les jeux sont déjà faits. M'étant entretenu avec elle, j'avais appréhendé les limites de son engagement à l'aune d'une réaction hébétée, lorsque je lui eus signifié que je venais de perdre un avocat pour gagner un ami. Tant il est vrai que confronté à un tel degré d'implication, le corporatisme a ses limites et nombreux sont ceux qui préfèreront préserver leur pré carré dans un dessein alimentaire qu'initier une résistance passive. D'autres confrères ont eu une réaction amusée, estimant qu'il fallait oser […]. J'ai été sanctionné de sept jours supplémentaires de quartier disciplinaire (QD) mais qu'est-ce au regard de ce qui fut entrepris ?
Il n'y a rien à prétendre ici-même si ce n'est que des ennuis supplémentaires, rejoignant en cela le point de vue que les *4 fantastiques du QMC* ont exprimé sur leur affiche *(cf. l'Envolée n°33)*, à savoir que tout est axé sur un discours spécieux, décoré de belles promesses, la plupart d'entre eux manipulant la langue de bois avec brio. Personnellement, j'ai la sensation d'être pris en otage depuis mon arrivée, de leur appartenir et d'avoir à subir ce qu'ils souhaitent. Certains, dont moi-même, ont renoncé à toute démarche, désenchanté et partisan d'un prompt départ. Alors forcément, on prend sur soi mais cela ne saurait être éternel. Tôt ou tard le naturel revient au galop. Supporter l'insupportable n'est pas mon lot, il faudra bien qu'ils prennent une décision car je ne démissionnerai pas de mes principes, excentré du cheptel docile et résigné. A défaut de changer le monde, on en change…

XAVIER

MAK PRISONDERNIERCRIS 11/01/13 22:21 Page 7

« Il y a des codétenus qui ont déjà été victimes de lynchage »

CP d'Annœullin
le 10 octobre 2012

Bonjour,
Tout d'abord je vous remercie pour le soutien que vous apportez aux personnes comme moi étant détenues, à votre émission de radio. Le CD d'Annœullin est sous le régime de répression abusive, certains surveillants nous considèrent entre guillemets comme des bêtes, leur attitude est désagréable voire provocante. Il y a des codétenus qui ont déjà été victimes de lynchage par les surveillants pour des motifs futiles. De plus je ressens qu'il y a une discrimination ethnique dans cet établissement, au parloir lors des fouilles ils nous font abaisser le caleçon, parfois on doit le donner en main propre au surveillant, cela est humiliant. Les personnes voulant se réinsérer n'ont pas un véritable suivi et la JAP laisse sortir difficilement les personnes ayant un dossier solide. Pour un CD les accès sont bloqués. Par exemple si je me balade au 2ème étage je risquerais de me prendre un rapport. Il y a un manque de communication et de compréhension de leur part envers les détenus, cela n'est pas un endroit pour les personnes à qui il reste encore un bon bout de chemin. Merci pour votre compréhension.

ISEKUSU

« Une fois rentrés en leurs murs, il faut oublier toute idée d'espoir, de justice, d'équité »

CP d'Annœullin
le 11 décembre 2012

Bonjour, je me présente : je m'appelle Jo, j'ai 26 ans et je suis incarcéré depuis dix ans, et pour tout vous dire j'ai « voyagé » dans différents centres de privation de liberté et sous toutes formes de régimes : MA, CD et aussi QMC.
Depuis ces dix dernières années, j'ai vu maintes fois des injustices et des irrégularités au code pénal, mais surtout – et cela est le pire – aux droits de l'homme.
Je croyais avoir tout vu sur ces lieux de privation mais je n'étais pas au bout de mes surprises et de mes désillusions, loin de là. Je n'ai tout simplement rien vu de tel qu'à Annœullin. On commence tout d'abord par le service médical qui n'a de médical que la blouse blanche. Il y a deux ou trois mois, trois détenus du QMC – dont moi – ont été voir le médecin pour des problèmes de santé complètement différents les uns des autres : résultat, nous sommes tous les trois repartis avec de l'Inexium pour l'estomac.
Il y a un mois, un codétenu a perdu son sang-froid car cela faisait au moins six mois qu'il réclamait une pommade pour la peau, le service médical lui a ramené différents produits qui avaient pour seule chose en commun de servir à rien du tout, résultat, vingt jours de mitard et un transfert en prime, et pour finir une grève du service médical : si je n'avais pas de respect pour la profession, je dirais simplement que ce médecin n'est autre qu'un vétérinaire.
Passons maintenant aux cantines, c'est-à-dire l'achat de vivres. La société Thémis ayant le monopole sur les achats nous fait payer des poulets de 900 grammes à 8 euros l'unité et des steacks bon marché au prix de 10 euros la boîte, en plus des prix exorbitants ça fait un mois que l'on n'est plus livrés car il y a soi-disant des problèmes d'approvisionnement avec la société Toupargel.
La direction nous autorise à faire rentrer des médicaments au parloir pour couvrir l'incompétence de ses médecins, mais la nourriture nous est interdite car cela leur ferait perdre de l'argent sur l'escroquerie en cours.
Pour finir, le plus grave, c'est-à-dire le travail : je touche actuellement 4 à 5 euros brut de l'heure, et encore, quand il y adu travail, ce qui n'est pas toujours le cas. Le mois dernier, sur 880 euros, la comptabilité m'a pris 350 euros rien que pour les parties civiles, ajoutez à cela 50 euros pour le pécule libérable, + 13% de la somme de départ pour la société Thémis. Cette même société qui, il y a un mois, justifiait ces prélèvements par la création d'une association caritative pour les détenus. Ce qui après enquête se révéla faux : la société n'existe pas. Au final, sur 880 euros, j'ai touché la moitié. Cette politique a plusieurs noms : racket, extorsion de fonds, abus de confiance, abus de pouvoir.
Toutes ces pratiques sont condamnées par la loi de notre pays, sauf qu'en prison la loi française est bafouée, ignorée, moquée par ces soi-disant personnes censées nous remettre dans le bon chemin et nous réinsérer dans la société.
La directrice, Mlle Leclerc Aurélie, va toucher une prime de 80 000 euros pour avoir fait l'ouverture de l'établissement ; croyez-moi, elle va la toucher plein pot, sa prime.
Conclusion : si on commet des infractions à la loi française, on est condamné à de la prison et quand on rentre en prison, on ne peut que voir la corruption, les manquements à la loi, l'escroquerie, et si on a le malheur de protester, on nous menace de nous transférer loin de nos familles qui sont déjà très affectées par notre situation. La seule chose que je peux vous dire, c'est que dans les années à venir, les personnes que l'on viendra interpeller hésiteront à deux fois à se rendre à la police sans opposer de violence, et je les comprends de plus en plus, car la réinsertion existe, mais surtout pas au sein de nos prisons françaises qui ont pour habitude de nous rappeler qu'une fois rentrés en leurs murs, il faut oublier toute idée d'espoir, de justice, d'équité, et bien malheureusement de réinsertion et d'avenir. Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire, et même si je sais que ça ne servira pas à grand-chose, cela m'a fait du bien de vous écrire.
Cordialement,

JONATHAN

mak st martin de ré 13/01/13 19:16 Page 1

LES FOUILLES, LES RÉFLEXIONS, LES BRIMADES

MOUVEMENT À LA CENTRALE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Petite piqûre de rappel : Saint-Martin-de-Ré est l'une des plus grosses maisons centrales de France : 485 « places », 285 salariés. « Plus grand employeur de l'Ile-de-Ré, la maison centrale nourrit la discrétion sans entrave au développement touristique de l'Ile »*, peut-on lire sur* Justice.gouv.fr. *Stéphane Mercurio avait tourné une partie de « À l'ombre de la République » dans cette taule en 2010. Dans ce film, outre l'horreur des conditions de détention, les prisonniers dénonçaient déjà le comportement des surveillants de l'équipe 4.*
La même année, dans son rapport, le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) Jean-Marie Delarue avait sobrement signalé « une équipe de surveillants apparemment plus rigoureuse que les autres ».
Pour donner une idée de l'atmosphère, voilà la réponse en mars du syndicat des matons SPS à un canard local, le Phare de Ré, *qui avait osé tirer* « à boulets rouges sur l'équipe 4 » *:* « Il ne s'agit donc pas ici d'interroger les quelques "noyaux durs" qui aimeraient bien voir notre centrale se transformer en "journée portes ouvertes" ou en "hôtel de la plage". » *Tandis qu'en décembre FO renchérissait :* « Ce jour, n'en déplaise aux scribouillards, aux bien-pensants ou aux emmerdeurs, nous sommes tous des surveillants de l'équipe 4 ! »
À plusieurs reprises les prisonniers ont refusé de réintégrer les cellules de la Caserne. L'administration pénitentiaire fait la sourde oreille ; et quand des assesseurs extérieurs – qui assistent aux jugements du prétoire, un cadeau de Sarko l'humaniste – font mine d'ouvrir leur gueule, elle les fait radier par la présidente du TGI de La Rochelle. Le rapport du CGLP est depuis six mois sur le bureau de Taubira… mais ce n'est que le deuxième en trois ans.

« Nous sommes tous des surveillants de l'équipe 4 »

Mardi 13 novembre, 80 prisonniers ont refusé de remonter de promenade. Ils voulaient voir le directeur parce qu'ils en ont ras-le-bol de leurs conditions de détention. En représailles, les matons les ont empêchés de regagner leurs cellules et obligés à rester dans la cour alors qu'il faisait très froid. Le prisonnier considéré comme le meneur à été transféré le soir même et placé à l'isolement à Poitiers-Vivonne. Les autres prisonniers ont à nouveau manifesté le lendemain par solidarité. L'association les *Robins des lois* a saisi le contrôleur et demandé la levée de cette mesure d'isolement. Samedi 8 décembre au matin, l'équipe 4 a interdit l'accès du parloir à une visiteuse en retard. Son fils se serait alors énervé et plusieurs autres prisonniers auraient refusé de réintégrer leurs cellules. Sauf que dans *Sud-Ouest,* un des visiteurs précise : « *qu'il n'y a eu aucun refus des détenus de regagner les cellules, mais que le choix a été fait par des surveillants de cantonner les prisonniers dans les casinos (espaces de loisirs) et de leur couper l'eau et l'électricité, et qu'ils n'ont pas mangé* », ce qui nous a été confirmé. Les visiteurs sont restés devant la centrale sans pouvoir entrer au parloir de tout l'après-midi, sans aucune information ; mais ils ont bien vu passer les camions de gendarmes et les chiens. Ils ont vu les Eris débarquer, senti les gaz, vu la fumée et entendu qu'il se passait quelque chose. Ce n'est qu'en fin de journée qu'ils ont su que les parloirs seraient de nouveau accessibles le lendemain.
Les prisonniers qui reprochent toujours des « abus de pouvoir répétés » à une quinzaine de surveillants ont clairement fait l'objet d'une punition collective. Pourtant, en parlant aux gens devant la taule, on entend que « *c'est très calme, les gens sont détendus ici – c'est des longues peines. Il n'y a donc pas de raison de réagir comme ça, mais ils les font chier pour les mettre à cran… pour qu'ils aient un mauvais rapport, qui en fait justifierait le fait qu'ils doivent faire leur peine. C'est perpétuel en ce moment, les fouilles, les réflexions, les brimades. Ils foutent la pression sur les détenus et leurs familles. Faut pas pousser les gens à bout, là c'est vraiment dégueulasse.* »

MAK GORDANA PAPI 11/01/13 23:18 Page 1

MORTELS REFUS DE SOINS

DEUX NUITS DANS LES PRISONS DE FLEURY-MÉROGIS ET DE BOURG-EN-BRESSE…

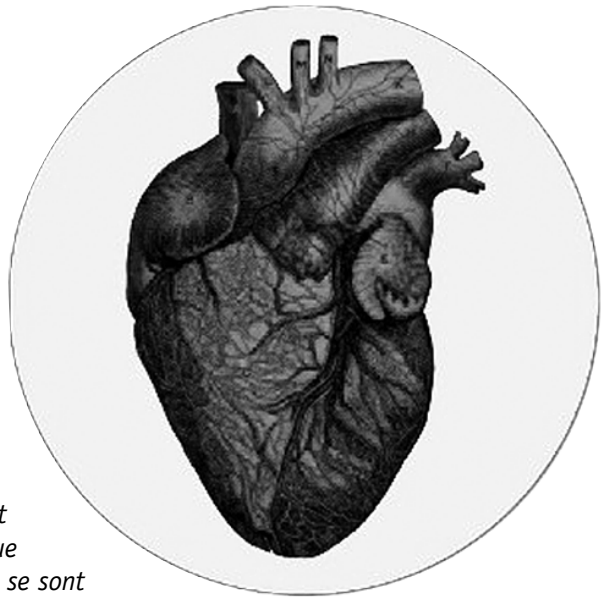

Papi, 33 ans, est mort dans la nuit du 1er au 2 septembre au centre de détention (CD) de Bourg-en-Bresse. Gordana, 37 ans, a été retrouvée morte à la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis le matin du 2 novembre. Ils sont tous les deux décédés suite à une absence délibérée de soins. La pénitentiaire et les médecins ont déclaré qu'il s'agissait de crises cardiaques – autant dire de morts naturelles. En prison, on ne meurt pas de sa « propre mort »(sic) comme l'a cyniquement déclaré l'administration pénitentiaire (AP). Les prisonniers et les proches décrivent, eux, une longue agonie, des appels au secours sans réponse : on les a laissés mourir. Ces deux histoires si semblables ne sont pas l'apanage de telle ou telle taule, elles s'ajoutent à la longue liste des morts en prison. Dans aucun des cas, les médecins ne se sont déplacés : à Fleury, celui qui était de garde n'a pas jugé nécessaire de le faire ; à Bourg-en-Bresse, il n'y avait pas de médecin de garde. En prison, pour le corps médical, la vie ne vaut pas cher. L'AP, elle, considère ces morts comme une simple donnée à gérer dans la limite des quotas acceptables. Elle profite du moment de faiblesse des proches à qui elle vient d'annoncer le pire pour établir une version des faits commune au personnel et à la direction. Elle leur conseille en outre fermement d'observer le silence – ignorer la parole des prisonniers, les effacer même morts, c'est ça la taule.

Alors que faire face à ces drames ? Les proches et les familles peuvent déposer une plainte contre l'AP au moins au motif de la non-assistance à personne en danger. Mais la réponse judiciaire sera toujours insuffisante. Elle ne ramènera personne à la vie, et elle ne dérangera ni les matons, ni les médecins dans leurs bassesses quotidiennes. Tout au plus, après de longues années d'enquête et de procédure, elle concédera aux proches l'existence d'un doute. Et pour cause : le ministère de la justice est à la fois juge et partie… Pour garantir son bon fonctionnement, son travail est avant tout de couvrir ses agents. Il sait que ses prisons tiennent grâce à la violence systématique de l'AP contre les prisonniers et leurs proches. La justice condamne plus volontiers un maton qui traficote avec les prisonniers qu'un maton qui en tue un, ou un médecin qui commet une faute déontologique…

Le traitement judiciaire de la mort d'Eric Blaise au mitard de Fleury-Mérogis en 2005 est plus qu'éloquent à ce sujet : sept années d'instruction, sept années de bagarre de la famille et des proches pour que l'affaire ne soit pas étouffée. Feu la Commission nationale de déontologie de la sécurité avait même établi la coresponsabilité des matons et des médecins présents cette nuit-là ; en septembre 2012, le rapport de la cour d'appel de Paris confirme ces conclusions mais délivre dans le même temps une ordonnance de non-lieu qui innocente tous les inculpés – une logique propre au traitement interne de ce type d'affaires, un peu comme un simple passage devant un conseil de discipline dans l'armée.

Morale de l'histoire : provoquer la mort fait partie intégrante du travail des agents de la pénitentiaire, qui seront à coup sûr blanchis, sinon récompensés.

Mais la mort d'un homme ou d'une femme en prison ne doit pas être un point final. Porter plainte, c'est au moins empêcher que l'histoire ne soit complètement effacée. Sur le site Internet Rebellyon, Céline, la compagne de Papi écrit : « Il est bien triste qu'il faille traverser de tels drames pour rapprocher les personnes. » Confrontés à l'institution pénitentiaire dedans ou dehors, il faut que les prisonniers, les familles, les proches et leurs avocats se serrent les coudes pour que tout un chacun ne se retrouve pas seul et désarmé face au pire. Les filles de Fleury ont donné un exemple de cette solidarité, mais il faut qu'elle se prolonge au-delà des arrangements quotidiens proposés par l'AP ; c'est ce que Sylvie nous écrit de Fleury-Mérogis.

MAK GORDANA PAPI 11/01/13 23:18 Page 2

« C'est pas nous, c'est le médical »

À PROPOS DE LA MORT DE GORDANA

Nous publions la lettre que nous a envoyée Sylvie, qui était enfermée dans une cellule voisine de celle de Gordana Jovanovic à la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis.
Elle témoigne sur les circonstances de la mort de Gordana dans la nuit du 1er novembre 2012, et sur les mouvements qui ont suivi. Son récit est autant une source précieuse d'éléments pour comprendre le système carcéral et médical qu'un appel à la mobilisation.

Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis
Le 8 novembre 2012

Salut *l'Envolée*,
Le 2 novembre 2012, un peu avant 7 heures, j'entends un hurlement d'outre-tombe qui me glace le sang. J'avais décidé de faire une grasse matinée. Ça sera pour une autre fois. Je me lève de ce qui me sert de lit. A travers la cloison de la porte, j'entends les secours, le bruit de ventilation de l'appareil de réanimation. Ça dure tellement longtemps que je sais que la fille est morte… Ce 2 novembre 2012, Gordana Jovanovic, aile 3, cellule 24, est décédée dans la nuit… Depuis la veille à 16 h 30, soutenue par sa codétenue, Gordana signale aux surveillantes qu'elle va mal. Douleur à la poitrine et fourmillements dans le bras gauche. Les surveillantes disent qu'il n'y a plus de médecin.
Mais ont-elles appelé l'Ucsa ? À 22 heures, elles se resignalent. Gordana va de plus en plus mal. Sa codétenue pressent que c'est grave. Vous savez, nous les détenues, on se signale pas pour une migraine ou une rage de dents la nuit ! Les surveillants, qui n'ont pas la clé, ont dû prévenir le chef, même si elles ont demandé aux filles d'arrêter de faire du bruit, en leur disant qu'elles verraient le lendemain. À 23 heures, un chef monte, ouvre la cellule. Gordana redonne ses symptômes. Toujours mal dans la poitrine, et ce bras gauche qui ne bouge presque plus. Le médecin n'étant pas disponible, ce ne doit être qu'une crise d'angoisse. Le chef prendra ses responsabilités s'il se passe quelque chose ! Eh bien le pire est arrivé. On a laissé une femme angoissée au chevet d'une mourante. Cela s'appelle « non-assistance à personne en danger ». Il fallait l'amener aux urgences.
Dès le vendredi après-midi, l'AP s'est passé le mot : ce n'est pas de leur faute, c'est le médical, s'il y a enquête. S'ils ne se sentaient pas coupables ou s'ils ne tentaient pas de se dédouaner, ils n'auraient eu aucune raison de communiquer avec nous. Cela a touché toute la maison d'arrêt des femmes. Vendredi après-midi, nous avons bloqué la promenade. Calmement, solidaires (un moment rare depuis que je suis en prison). Toutes les filles sont restées. Les Chinoises, étrangement, ont suivi le mouvement. Pourtant, elles sont apeurées car vraiment mal traitées psychologiquement par le personnel de l'AP. Madame Herry, la directrice, est sortie en promenade. J'ai été lui parler. Voilà son discours, et sa défense bien préparée : « C'*est pas nous, c'est le médical.* »… et un chef de me préciser que depuis 1994 le médical est dissocié de l'AP. OK, mais qui détient les clés ? Qui est capable de réagir devant des situations d'urgence ? Leur défense était vraiment préparée. Je me suis éclipsée de cette conversation ne menant nulle part.
Samedi rebelote, blocage. Les plus vulnérables ont des menaces, genre : « *Attention, vous êtes dans la merde, mais ça va être encore plus grave !* » Ce que j'ai vu ces deux jours, c'est une solidarité qui a redonné confiance dans ce que l'ont peut faire ici. De plus toutes celles qui ont pu ont fait sortir l'info. Les médias en ont parlé, et l'AP – alors que le matin elle a dit que rien ne s'était passé aux journaleux qui ont appelé –, bien sûr, a dû faire un communiqué. Nous avons bloqué gentiment. Pas d'émeute. Mais la violence est la seule réponse que l'AP a su opposer à notre souffrance. Trois détenues, pieds et poings liés, ont été transférées, escortées par les Eris. Plus de blocage. De toute façon l'info est sortie.
Maintenant, vous et moi on sait que des cas comme cela, il y en a au moins un par semaine. Les médias n'en parlent pas. Là, on a au moins réussi à faire sortir l'info.
Dans la semaine qui a suivi, nous devions participer à un défilé de mode. Sakina M'sa, vu la tête de certaines, au courant de ce qui venait de se passer, voulait le reporter. Refus de la direction. De plus la plupart des filles rencontrées pour le défilé n'ont plus envie de parler de ça : « *Elles veulent des photos d'elles* » *!* Ça y est, la solidarité n'aura pas duré longtemps ! Je suis écœurée. Je boycotte le défilé. J'ai eu raison, car si je l'avais fait c'était pour prendre la tête aux journaleux, mais cette année, les filles n'ont pas pu avoir de contact avec eux. Une des chefs briefait les filles, genre : « *Il y en a une qui dit quelque chose, elle sera transférée.* » Le public devait être composé de détenues (très peu, triées sur le volet !) et des surveillantes vêtues en civil. On veut nous faire fermer nos gueules. Que l'affaire Gordana, 37 ans, 7 enfants, soit enfin classée comme les autres.
Il y a trois semaines environ, vers 20 heures, 21 heures, la porte de ma cellule s'ouvre brusquement sur des hommes masqués, casqués, avec des boucliers aussi grands que moi. Direct menottes. On est quatre cellules dans mon aile à être ouvertes, les filles en pyjama et menottées. On part se faire fouiller dans des cellules du quartier arrivant où nos noms sont tapés en majuscules. Fouille pas faite au hasard, bien sûr ! C'était une fouille préfectorale ou ministérielle. Je sais même pas. Au bout de trois heures on est enfin retournées en cellule. Tard, pour faire le ménage. Je pensais qu'il y aurait plus de bordel. Mais de la poussière, des poils de chien. Pas de farine, ou autre, éventrée. Ouf… C'est bien ça qui m'a fait faire le vide dans la cellule. Ils étaient venus pour 24 filles. Je sais depuis que je suis en prison que ça peut aussi arriver à chaque instant.
Ciao à tous.

SYLVIE

MAK GORDANA PAPI 11/01/13 23:18 Page 3

« *J'irai jusqu'au bout* »

ENTRETIEN AVEC MAÎTRE CROSNIER, AVOCATE DE GORDANA

Me Crosnier était l'avocate de Gordana.
Elle reste celle de son mari et de sa cocellulaire, qui l'a veillée toute la nuit en attendant le médecin.
Voici la transcription de l'entretien réalisé à l'émission de radio l'Envolée.

Me Crosnier : J'arrive à la maison d'arrêt des femmes le 2 novembre pour rencontrer mes clientes. Gordana est morte. Je tombe sur sa cocellulaire qui remonte du service médico-psychologique régional (SMPR) en larmes et qui me raconte que la veille, jour férié, elles étaient en promenade. Celle-ci se plaignait de douleurs à la poitrine et au bras ; elles sont donc remontées de promenade pour que Gordana puisse se reposer ; elles ont alerté les surveillantes en demandant l'assistance d'un médecin. Ma cliente m'indique qu'elles n'auraient pas été prises au sérieux, n'obtenant comme seule réponse : « *C'est davantage une crise d'angoisse qu'une crise cardiaque.* » Les informations que j'ai, c'est que les surveillantes ont effectivement appelé le médecin à partir de 15 heures, et que jusqu'à 23 heures, minuit, elles l'ont relancé. Mais il n'est pas venu. Apparemment, il était débordé ; à minuit, elles sont allées faire un tour devant la cellule pour regarder par l'œilleton. Comme Gordana marchait, elles n'ont pas rappelé le médecin. En fait, sa cocellulaire l'a veillée jusqu'à 3 heures du matin, puis elle s'est finalement endormie. C'est le matin vers 7 heures qu'elle s'est aperçue que Gordana était décédée. Donc là, bien sûr, le Samu a été appelé. On les attendait la veille, ils sont arrivés le matin ; ils ont tenté de la réanimer, mais en vain. Voilà la version de ma cliente, qui a été témoin de ce qui s'est passé depuis 15 heures le 1er novembre.

L'Envolée : Et la version de l'administration pénitentiaire (AP) ? Qu'est-ce qu'ils vous ont dit ?
Me Crosnier : Forcément, la pénitentiaire est couverte puisque leur seule obligation, c'est d'avertir le médecin et de décrire tant bien que mal les symptômes. Gordana avait déjà averti le juge d'instruction et le juge des libertés qu'elle avait des antécédents cardiaques. Les surveillantes n'en étaient pas informées, et c'est le médecin qui aurait dû, au vu de la description des symptômes, se référer au dossier médical et à la notice individuelle. Il devait intervenir directement ou appeler les secours s'il était débordé ; ce qui n'a pas été fait. Donc la pénitentiaire ne serait pas en tort. En fait, les surveillantes appellent le gradé pour pouvoir ouvrir la cellule, le gradé rend compte au médecin des symptômes et de l'état de la détenue, et c'est au vu de la description des symptômes que le médecin décide ou non d'intervenir. Le seul qui peut avoir un avis éclairé, c'est le médecin. Les surveillantes n'ont pas une formation médicale qui leur permette d'appréhender si la situation est dangereuse pour la détenue ou pas.

Il a un nom, ce médecin qui est chargé par la pénitentiaire ?
Je n'ai pas le nom du médecin. J'ai porté plainte contre X : il y a une ouverture d'information sur la recherche des causes de la mort qui devrait rapidement basculer en ouverture d'information pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. La description des symptômes est quand même parlante : douleur au bras et à la poitrine, a priori, n'importe qui arrive à comprendre qu'on est face à un accident cardiaque. Il y a tellement d'intermédiaires et il se passe tellement de temps entre le moment où la personne appelle à l'aide et l'arrivée des secours que les situations d'urgence sont mortelles en détention.

Ces morts arrivent hélas très fréquemment en prison dans diverses circonstances : au mitard ou dans une cellule comme cette fois. Il s'agit d'une coresponsabilité entre les médecins et l'AP. Pourtant, à chaque fois c'est la même chose, ils se renvoient la faute.
Quand je suis arrivée en détention pour voir le mari à Fresnes, j'ai été prise à partie par un gradé de sa division qui m'a dit : « *Ne vous en prenez pas à la pénitentiaire.* » J'ai eu droit à une mise en garde à Fresnes (NDLR : alors même que Gordana est morte à Fleury-Mérogis !). Arriver à mettre en cause la responsabilité pénale de la pénitentiaire, c'est compliqué : ils se bordent en appelant le médecin. C'est sûr que le plus facile, c'est de s'en prendre au médecin, puisque c'est lui qui a la capacité de sauver la personne. C'est lui qui intervient en bout de chaîne, mais il n'est pas responsable de cette organisation. Je ne suis pas certaine que ce soit la partie médicale qui a organisé ce mode de fonctionnement quand il y a urgence.

La personne qui se trouvait détenue avec elle dans la même cellule porte plainte aussi ?
Oui, elle s'est associée à la plainte, mais je ne sais pas si elle ira jusqu'à une constitution de partie civile. Après sa déposition devant la brigade de Fleury, quand j'ai annoncé que j'étais aussi son avocate, on m'a répondu : « *Oui, enfin, vous savez… Maître… déjà, les dépositions de personnes incarcérées sous X se disant…* ». Voilà le crédit qu'on apporte à la déposition de la personne qui est le premier témoin. Elle est incarcérée sous X pour autant elle a une identité, un nom et des papiers mais les états-civils ne sont pas modifiés au cours de l'information judiciaire. On peut néanmoins le justifier même a posteriori. C'est ce que j'ai fait mais ça n'a pas suffi… il y a forcément un a priori sur ses déclarations. En outre, il y avait d'autres filles du couloir qui tenaient absolument à être auditionnées parce

MAK GORDANA PAPI 11/01/13 23:18 Page 4

qu'elles avaient entendu la cocellulaire appeler à l'aide plusieurs fois. La seule fille qui le sera finalement, c'est, comme par hasard, celle qui n'a rien entendu. Incohérence supplémentaire, les déclarations des surveillantes signalent bien des appels au secours…

Des prisonnières peuvent vous écrire pour vous adresser un témoignage…

J'ai déjà eu des courriers, sauf que le dernier que j'ai reçu d'une de mes clientes (puisque j'en ai plusieurs à la MAF) signalait : *« Il y a des détenues qui vous ont écrit, sauf que les courriers ont été bloqués.* » Quand je suis arrivée à la MAF le lendemain pour faire le point, mes clientes m'ont dit : *« On est en train de faire une pétition, on va bloquer les promenades, faut pas que l'affaire soit étouffée »*. Résultat des courses, comme par hasard, il n'y a que les clientes dont je suis le conseil qui arrivent à m'écrire.

« Arriver à mettre en cause la responsabilité pénale de la pénitentiaire, c'est compliqué : ils se bordent en appelant le médecin »

Les autres, je n'en ai pas de nouvelles alors que mes clientes m'indiquent qu'il y a plusieurs détenues qui m'ont écrit pour être simple témoin, pour que leurs voix soient entendues et non pas pour porter plainte. Parce qu'elles aussi, elles dénoncent la difficulté d'accès aux soins : il y a un seul médecin la nuit pour toute la maison d'arrêt des hommes et des femmes de Fleury. J'ai des clients qui attendent six, huit mois pour avoir une paire de lunettes en détention, et c'est nous avocats qui les leur apportons, glissées dans les cheveux pour pouvoir passer les portiques. Sans parler de tout ce qui est gynécologique, etc. J'ai des comptes rendus d'histoires qui se sont passées à la MAF qui sont très inquiétants, sur des avortements qui auraient été provoqués, non consentis. On explique aussi à ces femmes qu'avoir un enfant en détention, c'est vraiment pas le bon endroit.

Dans le cas de Gordana, je suis le seul porte-parole de cette histoire. Sa famille est à l'étranger, le mari est incarcéré à Fresnes. Les filles qui sont à la MAF attendent tous les jours que la presse en parle, qu'on se mobilise un peu sur ce qu'elles vivent. L'une d'entre elles a réussi à entrer en contact avec *le Parisien* ; elle indique que le chauffage n'est mis que depuis une semaine, et qu'avant cela, elles grelottaient. Maintenant la situation est dramatique parce qu'il y a une fille qui en a fait les frais et qui est décédée.

Personne n'en parle plus nulle part et dans quelques semaines, il y aura un autre fait divers qui viendra prendre la place.

Bien sûr. J'ai été harcelée dans les premières quarante-huit heures qui ont suivi le décès de Gordana. Toute la presse s'y intéressait et maintenant que c'est passé, j'ai de temps en temps un journaliste qui m'appelle en me demandant si j'ai les résultats de l'autopsie, mais c'est tout. C'est devenu un fait divers comme un autre alors que ses enfants en Serbie ne sont toujours pas informés de son décès, que sa mère n'y croit toujours pas parce que je n'ai pas encore récupéré le corps… Je n'ai toujours pas de certificat de décès, personne ne les a reçus, personne ne leur a expliqué ce qui se passait parce que ce sont des gitans, qui n'ont pas d'identité, pas de papiers. *[Les autorités]* se disent que ça passera peut-être à l'as parce que personne ne va se mobiliser parce que c'est pas une Française. Il y a déjà un a priori raciste, on se dit que la mobilisation sera brève et va rapidement s'essouffler.

Je veux dire bonjour à mes clientes détenues de la MAF que je vais voir demain : je sais qu'elles se sont mobilisées, que ça a été très compliqué pour certaines, qu'elles ont été mises à l'écart et que la détention est encore plus dure. Beaucoup attendent d'être transférées depuis longtemps et elles espèrent que ce sera l'occasion. Je leur demande de ne pas baisser les bras. Je leur ai fait la promesse de m'occuper de ce dossier-là, de Gordana, j'irai jusqu'au bout pour elle et pour toutes celles qui sont encore incarcérées, qui ont peur d'être abandonnées moralement, médicalement… Voilà, j'ai encore l'espoir de faire avancer des choses. Je sais que parfois les rêves ne sont pas la réalité, mais pour l'instant j'y crois encore. J'ai obtenu une ouverture d'information. J'espère que ça ira jusqu'au bout, pour que ça se passe comme à l'extérieur quand vous êtes malade : quand vous appelez Médecins de nuit ou le 15, le médecin arrive. Il me semble anormal qu'en détention, on vous laisse crever après plusieurs heures d'appels au secours de vos codétenus.

MAK GORDANA PAPI 11/01/13 23:18 Page 5

« *La nuit, on ne tapait pas pour rien* »

ENTRETIEN AVEC PTISSEN

Ptissen est une ancienne prisonnière de la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis. Voici des extraits de son intervention à l'émission de radio l'Envolée *le 9 novembre 2012.*

« C'est hallucinant : il n'y a aucun moyen qu'ils viennent pour ouvrir les cellules en urgence ; s'il se passe quoi que ce soit, on est obligées d'attendre des heures et des heures. C'est déjà arrivé pour mon fils alors qu'il n'avait que quelques mois. Ils disent : « *C'est rien, il doit avoir de la fièvre, calmez-le, on verra demain. Demain on appellera le médecin s'il y a vraiment quelque chose.* » Tant qu'il n'a pas 40, 41 de fièvre, c'est pas grave… Pour Gordona, j'étais pas là, mais l'aile dont elle parle, la 3R, c'est une aile pour les filles qui sont pas condamnées. La pénitentiaire l'appelle l'aile « fout-la-merde ». Pour les condamnées, c'est la 5R. Comme ce sont des ailes où ils mettent toutes les filles « à bruit », ils mettent encore plus de temps pour intervenir. Question médical, il y a un médecin pour tout Fleury-Mérogis, la nuit. Pour tout le monde, hommes et femmes, 6 à 7 000 personnes. Ils sont obligés d'appeler le médecin du côté des hommes pour le faire venir du côté des femmes. Je l'ai eu, et franchement… S'il y a deux problèmes en même temps, c'est foutu. Pendant ma grossesse, dans la nuit, ça faisait quelque temps que je ne sentais plus mon enfant bouger… Je m'étais peut-être affolée pour rien, mais le médecin a quand même mis deux à trois heures à venir. Enceinte, en deux, trois heures, il peut arriver n'importe quoi.

Pour Gordana, la pauvre, ça a été le décès par la suite, alors qu'elles avaient prévenu bien auparavant. À partir du moment où une personne dit : « *j'ai mal au bras gauche* », tout le monde sait que c'est une crise cardiaque… Et les casques bleus, maintenant, qui sortent pour dire : « *C'est pas nous, c'est le médical* », faut arrêter deux minutes ! X fois, les gens ont fait des mots pour aller au médical, et on nous appelle au bout de deux semaines – quand c'est fini, quand on a plus mal ! La journée, ils sont deux médecins, mais à tour de rôle, donc en fin de compte, y en a qu'un pour 400 détenues. Sinon, la plupart du temps, on doit passer par l'infirmière, et c'est l'infirmière qui décide après. Bon, c'est un peu comme dans les hôpitaux, mais je pense qu'il y a des cas… parce qu'elles ont insisté, les filles, elles ont tapé : quand on tape, elles devraient bien se rendre compte que c'est urgent ! La nuit, on ne tapait pas pour rien. C'est vrai que la plupart des fois que j'y étais et qu'on a tapé sur les portes, c'est vraiment parce qu'il se passait quelque chose d'important : une fille essayait de se suicider, un enfant avait un problème… Et les surveillantes, elles mettent beaucoup de temps… Elles sont, allez, peut-être dix à quinze surveillantes pour toute une prison de femmes – 400 détenues. Donc le temps d'ouvrir les portes, d'appeler les gradés – parce qu'ils n'ont pas les clés… qu'elles aient l'autorisation d'ouvrir la cellule, parce qu'y a des cellules « à risque ». Elles ont des fiches. J'ai déjà vu des surveillantes me dire alors que je distribuais les cantines : « *Attendez, Madame…, pour ouvrir cette cellule, faut que j'appelle une autre surveillante. – Ouais, mais s'il se passe quelque chose dans la cellule, vous attendez quand même l'autre surveillante ? – On n'a pas le choix, c'est le règlement. – OK, d'accord, c'est le règlement, mais en attendant, vous savez pas du tout ce qui peut se passer à l'intérieur des cellules, et on a l'impression que vous vous en foutez…* » On a l'impression que quand on est condamné, de toutes les manières, on n'est plus qu'un numéro. Il peut nous arriver n'importe quoi, ils s'en foutent ! Ils n'en ont rien à foutre ! Eux, comme ils disent, le juge leur a dit de nous garder, ils nous foutent dans une pièce, le jour où t'es libérée, on vient te chercher, on te dit : « *t'es libérée* », mais pour l'instant, t'es là, tu fais ta peine et tu restes enfermée. Tout ce qui est soin… C'est vraiment pas… c'est plutôt là-bas que toutes les santés se sont détériorées. Quand ils nous soignent, c'est pour quoi ? Les filles qui font trop de bruit, ils les cachetonnent… Les piqûres, la Méthadone, nanana, Subutex… voilà. Là-dessus, le médical, il est parfait, mais dès qu'il y a une urgence… il n'y a rien. »

MAK GORDANA PAPI 11/01/13 23:18 Page 6

« *On te prend ta liberté, on n'a pas à te prendre la vie* »

ENTRETIEN AVEC CÉLINE, COMPAGNE DE PAPI

Papi est décédé d'une crise cardiaque à 33 ans dans la nuit du 1er au 2 septembre au CD de Bourg-en-Bresse. Son codétenu, Nono, en voyant son état, a tapé dans la nuit à la porte pour alerter les surveillants. Ils lui ont répondu que ce n´était « pas la peine de taper, qu'ils ne viendraient pas plus vite ». *Papi est mort dans la nuit. La pénitentiaire (direction, soignants et surveillants), pourtant informée de la situation de santé de Papi, l'a laissé crever au fond de cette prison flambant neuve. Nous publions la transcription d'une interview de Céline, la compagne de Papi, notamment diffusée par Papillon. Elle revient sur les faits, sur la manière dont elle a été prévenue, et sur le problème de l'absence de soins en détention.*

Céline : Papi s'était plaint à plusieurs reprises de douleurs dans la poitrine, et cela au cours de la journée et des jours précédents. Surveillants et brigadiers n'ont pas pris ses plaintes en compte. Ils ont diagnostiqué son état : si Papi pouvait parler c'est qu'il n'était pas vraiment malade. Alors, pour soigner ses douleurs, ils lui ont donné 3 Efferalgan. Papi avait des problèmes cardiaques avérés et signalés depuis tout petit… Papi a essayé d'ignorer sa douleur pendant toute la soirée. Il a pris une douche. Ensuite, il a dit à Nono, son codétenu et pote, qu'il était fatigué et qu'il allait se coucher. Une fois allongé, il sentait comme un noyau au côté droit ; quand il se mettait sur le côté gauche, ça allait un petit peu mieux. Il a posé ses lunettes puis il s'est endormi. Aux alentours de 1 heure du matin, Nono a entendu une respiration bizarre. Quand il a ouvert les yeux et allumé la lumière, Papi s'était redressé et était en train de mourir. Nono a tout de suite appelé les surveillants. Ils sont venus, mais après environ quarante minutes. Ils prétendent, eux, avoir mis trois minutes pour intervenir. Ils lui ont fait un massage cardiaque mais ils n'ont pas prodigué les premiers secours tels qu'ils étaient nécessaires à l'état de Papi : pas de défibrillateur, pas de piqûre d'adrénaline, pas de médecin de garde. À une personne qui est déjà morte, je ne vois pas l'intérêt de faire un massage cardiaque... S'ils avaient agi l'après-midi, on n'en serait pas là. Les surveillants l'ont laissé mourir. Ils n'ont pas pris ses plaintes au sérieux, ils ont jugé que Papi allait bien et qu'il jouait un numéro. Apparemment, le brigadier a décidé que son état n'était pas grave, que ça ne nécessitait pas d'aller à l'hôpital ou d'être pris en charge par un médecin de garde. Ou tu es brigadier ou tu es médecin, mais pas les deux à la fois. Et là, à mon avis, le brigadier a fait une erreur.

Quelle a été l'attitude de l'administration pénitentiaire de la prison de Bourg-en-Bresse suite à la mort de Papi ?
Le centre pénitentiaire m'a reçu de façon très correcte. Heu… même trop correcte peut-être. J'ai eu la chance de pouvoir voir son codétenu parce que j'ai insisté. Je pense que finalement ils n'avaient pas trop le choix. Après réflexion, je trouve que cela contraste avec la manière qu'a eu l'AP de me prévenir. Ils ont téléphoné à 6h35 exactement le dimanche matin. Ils ont lâché mot pour mot : « *Vous êtes la compagne de M. Lavanchi ? – Oui… – Malgré tous nos efforts, il est décédé.* » Donc à ce moment-là on ne comprend pas. Des questions viennent et d'autres pas : « *Mais de quoi ? Mais pourquoi ? Et comment ?* » Quand j'ai repris mes esprits, je leur ai téléphoné parce que j'avais besoin de réponses. La directrice m'a dit mot pour mot « *qu'il ne s'était pas pendu et qu'il n'avait pas de coups sur le corps…* » Elle aurait pu trouver d'autres mots, je pense ; et d'ajouter « *apparemment, il va y avoir une autopsie* ». Mais, très rapidement, il a été décidé qu'elle n'aurait jamais lieu. Alors je sais pas, je ne comprends pas.

Quand as-tu finalement pu voir Papi ?
L'AP de Bourg-en-Bresse a dit qu'il fallait attendre l'autopsie pour que je puisse le voir. J'ai donc attendu le mardi alors même qu'il était au funérarium depuis 3 heures du matin, le samedi. Là encore, c'est incompréhensible car on m'a interdit de le voir pendant trois jours pour une autopsie qui n'aura finalement pas eu lieu. Les surveillants diagnostiquent que Papi n'avait pas de douleur dans la poitrine, mais il meurt officiellement d'une crise cardiaque… Tout ça est un peu brouillon. Pour l'AP, « *il est mort de sa propre mort, d'une crise cardiaque* ». La directrice a aussi dit que le mardi d'avant, il se plaignait du ventre ; ce n'est pas vrai, c'est de la poitrine dont il se plaignait.
Et puis, l'AP m'a dit qu'il ne fallait pas en parler, prévenir ni famille ni personne « *parce qu'on ne sait pas* »… Fallait pas en parler, il y avait tout un truc. Donc si finalement quatre heures après sa mort, l'AP sait que l'autopsie n'aura pas lieu, pourquoi n'ai-je pas eu le droit de le voir ? Il a fallu que ce soit moi qui téléphone car personne ne m'a rappelée pour me dire : « *C'est bon vous pouvez y aller* ». Le directeur des pompes funèbres m'a dit de sa propre bouche, que le lundi matin, ils savaient déjà qu'y aurait pas d'autopsie…

Tu disais aussi que le dossier médical de Papi spécifiait ses fragilités cardiaques et qu'ils auraient dû être super attentifs ?
Dans son dossier de détenu, il était stipulé noir sur blanc qu'il est né avec un problème cardiaque. Et la pénitentiaire a pris ça à la légère, quand il a dit qu'il avait des douleurs dans la poitrine. Pourquoi ? Parce que c'est un numéro d'écrou ? Ce n'est pas normal.

Que t'a dit Nono quand tu l'as vu ?
Pour Nono et puis apparemment pour d'autres détenus qui ont parlé avec lui, l'état de Papi a été pris très très très à la légère. Nono m'a surtout parlé du fait que Papi s'était plaint tout l'après-midi précédant sa mort. Nono avait parloir et lorsqu'il est revenu, Papi se tenait la tête et la poitrine contre la table. Les surveillants sont restés avec eux. Ils avaient quand même un doute sur son état de santé pour être à côté d'eux ! Et quand ils ont refermé la porte à 18h37 exactement, Nono leur a dit : « *Mais écoutez, là il va vraiment pas bien !* » Un surveillant ou brigadier aurait dit : « *Ouais de toute façon, vous êtes deux, si ton pote va pas bien, tu t'en occuperas.* » Quand ils sont venus pour lui faire le massage cardiaque, Nono lui a dit : « *T'as vu comme je m'en suis bien occupé, hein ? Du coup maintenant il est décédé.* »
Alors voilà... ils l'ont laissé crever comme un chien, tout simplement. Et je pense qu'il y a de gros problèmes avec les prisons. Si, avec ma plainte, ma voix ou celles d'autres détenus, ça pouvait changer, ce serait bien. Qu'ils n'hésitent pas à parler. Je sais que quand t'es en prison, t'as toujours peur de parler mais je pense que là il faut que ça change. Tu mérites pas, que ce soit à 33, à 50 ou à 60 ans, de mourir en prison sous prétexte que t'es incarcéré. T'es un être humain avant tout. On te prend ta liberté, on n'a pas à te prendre ta vie.
Je suis une personne pugnace, je lâcherai pas l'affaire et j'irai jusqu'au bout même si ça doit prendre dix ans, vingt ans. Je passerai par les associations qu'il faut, j'ai pris un avocat, je ne lâcherai pas l'affaire. Il sera pas mort en vain. Moi je voudrais que les prisons ça change, pour lui et pour ses enfants. Peut-être qu'un jour y aura des premiers secours en prison et un médecin de garde et que ce sera grâce à lui et grâce aux démarches qu'on va faire.

mak orsini 11/01/13 23:23 Page 1

« VU LE DOSSIER QU'ILS ME FONT, JE N'AI AUCUNE PERSPECTIVE »

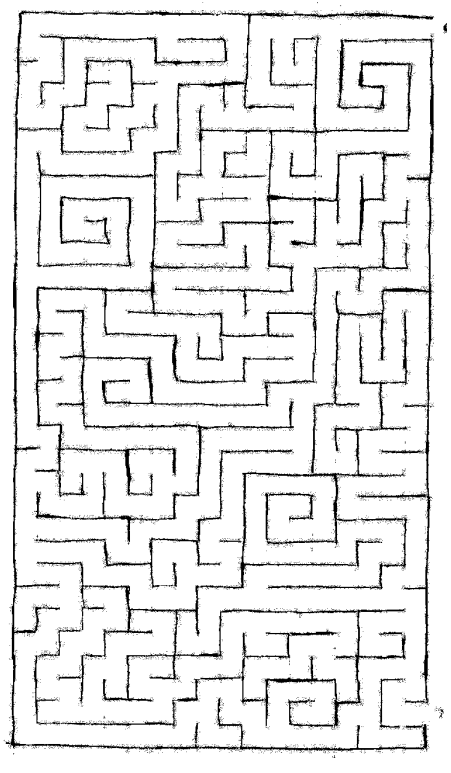

Laurent Orsini, dont nous avons déjà publié des courriers, nous écrit de nouveau pour nous informer des suites de son histoire.
Nous avons coupé le début de cette lettre, où il rappelle dans quelles circonstances, pour tenter de mettre fin à ses jours, il avait dû prendre en otage un maton en mai 2011, à la maison d'arrêt (MA) de Varces (cf. n°31 de l'Envolée). *Il a alors été placé au QI de la MA de Corbas, d'où il a ensuite été transféré à l'unité pour malades difficiles (UMD) de Montfavet.*
Nous reprenons sa lettre à partir de son transfert de la prison de Corbas. Il décrit les conditions d'enfermement à l'UMD, puis son retour en détention avec les multiples transferts qui ont suivi.
L'administration pénitentiaire (AP) qui ne lui laisse pas le droit de mourir préfère lui faire vivre un enfer.
Ironie amère : si tu veux vivre, tu crèves ; mais si tu veux mourir, on te force à vivre.
Par là, l'AP affirme sa toute-puissance sur les corps « détenus ».
Depuis cet événement l'équipe de l'émission radio Les murs ont des oreilles *(sur radio Kaléïdoscope, à Grenoble) correspond avec Laurent malgré ses nombreux transferts. Ils font circuler de ses nouvelles afin de montrer qu'il n'est pas isolé et de le soutenir dans ses démarches.*

LE CALVAIRE DES TRANSFERTS

Bonjour *l'Envolée,*

[…] À 10 h 30, ma porte s'est ouverte d'un seul coup et cinq agents des équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris) sont entrés avec perte et fracas, avec leurs boucliers, matraques, casques : leur tenue de Playmobil. *[…]* Ils m'ont poussé vers le fond de la cellule, m'ont plaqué contre la fenêtre, m'ont tordu les mains pour les attacher, puis les pieds. Ils m'ont sorti de la cellule pour me transporter comme une merde vers l'infirmerie du QI. *[…]* Le docteur m'a piqué à deux reprises dans le bas du dos pour m'endormir, puis les Eris ont précieusement levé mes entraves et se sont repliés comme un commando pour sortir de cette pièce, me laissant à poil et shooté, seul – j'étais bien pire qu'un animal ! Et tout ça parce que le docteur Giret avait décidé de me faire partir dans un hôpital psychiatrique à Montfavet (Avignon), sans mon accord et surtout sans raison apparente ! J'ai subi cette rafle comme une humiliation. J'ai été traité comme un chien et humilié par le psy et par l'AP.
À mon arrivée à l'hôpital, complètement shooté par mes bourreaux, j'ai été placé durant une semaine en observation, comme ils disent ! Une pièce de 10m² avec un lit fixe au milieu, un matelas très dur en plastique, sans coussin ni drap, une simple vieille couverture, et des entraves. Une petite salle d'eau avec un œilleton, où vous êtes observé pendant que vous faites vos besoins, pas de douche, enfermé 24h/24, avec rien pour se distraire à l'intérieur, pas de livres, ni nourriture, ni clopes, ni musique. L'isolement total ; juste quatre sorties par jour pour fumer les quatre seules clopes que l'on vous autorise à aller fumer après le repas en barquette que l'on vous donne à heure fixe. Après une semaine de cette observation très sévère, on vous place dans une chambre qui sera définitive, enfermé 22h/24. Vous avez la douche dehors, toujours avec l'œilleton, mais vous avez le droit de sortir avec les autres patients de 9 heures du matin à 11 heures pour fumer et vous mélanger aux autres. Le reste du temps, c'est bloqué dans la chambre sans avoir droit à rien pour vous divertir, un lit fixe, une table et un tabouret fixés, fenêtre fermée. Autant dire que les journées sont très longues et pénibles. Après deux semaines de ce traitement, vous pouvez déjeuner le matin avec les autres dans une salle à 12 patients, surveillés de très très près par des infirmiers qui vous regardent manger à 50 cm de vous. Plus tard, vous mangez à tous les repas avec les autres ; vous mangez à la cuillère à soupe – pas de fourchette, encore moins de couteau. Les patients sont complètement shootés, les seules activités que vous avez sont des jeux de société avec des patients dans les vapes, une minuscule cour pour fumer. Les ouvertures des chambres se font à 8 h 30 le matin. À 9 heures c'est déjeuner, à 11 h 30 c'est repas, à 12 h 30 c'est sieste en chambre jusqu'à 14 heures, et le soir coucher à 19 heures. Si un gars est un peu agité, ils l'entravent sur son lit. J'ai vu des choses atroces : un gars mains et pieds entravés, et une boule à l'intérieur de sa bouche, attachée à sa tête pour ne pas qu'il parle, et d'autres trucs de fou ! Dès mon arrivée, j'ai fait un recours pour un retour en détention, car je trouvais que cette hospitalisation était abusive. J'avais un très bon comportement, je ne prenais aucun traitement. Au bout de deux semaines, le psy de service m'a rassuré et m'a demandé de ne pas m'affoler. Il m'a dit qu'il s'occupait de demander de me faire passer exceptionnellement en commission, car à son avis je n'avais pas ma place ici. Au début je n'avais pas confiance en lui, mais il ne m'a pas menti ! En temps normal un patient

mak orsini 11/01/13 23:23 Page 2

« À poil et shooté, seul, j'étais bien pire qu'un animal »

placé en hospitalisation d'office (HO) dans ce genre d'établissement doit attendre six mois pour passer devant une commission d'experts psychiatres, mais grâce à ce psy qui m'a cerné très vite, j'ai eu la chance de passer devant cette commission en moins de deux mois. La commission d'une dizaine d'experts m'a donné un avis favorable : le 16 septembre, les Eris sont venus me chercher par convoi de douze bonshommes, trois voitures, armés jusqu'aux dents et cagoulés, pour me remonter à Corbas.

Arrivé à Corbas, je suis passé en commission pour le renouvellement de mon maintien au QI. Je leur ai expliqué que j'avais fait cette prise d'otage par désespoir, que je ne recommencerais pas, que je n'étais ni fou, ni violent, que mes idées noires étaient derrière moi, et qu'à l'hôpital on n'avait rien décelé chez moi de suicidaire, et que si on avait ordonné mon retour en détention c'est qu'il n'y avait pas de risque de récidive. Mais ils n'en ont pas tenu compte ! Pire, ils ont durci mon isolement en me privant de parloir, m'ont supprimé l'accès à l'enseignement, et ont refusé de m'extraire pour soins dentaires. J'ai fait une demande de transfert sur la maison d'arrêt de Aix-Luynes car l'ambiance avec les détenus de Corbas était très spéciale : les mecs se faisaient des coups bas, des coups de balances – de vrais gamins ! Arrivé à Aix-Luynes, ils ne connaissaient soi-disant pas mon statut d'isolé (alors que j'arrivais avec les Eris). Au lieu de me placer au QI comme il aurait été logique, ils m'ont mis au quartier sortant ! Ils m'ont foutu dans une cellule complètement pourrie : j'ai dû balayer trois fois de suite pour ramasser la merde qui s'y trouvait ! J'ai passé la serpillière trois fois tellement le sol collait. En fin d'après-midi, alors que j'étais éreinté de ce ménage intensif, ils m'ont fait changer de cellule. Ils m'ont fait bien galérer, puis se sont moqués de moi en me montant au QI ! J'avais la rage : 3 heures de route, le ventre vide et même pas le temps de me laver après avoir passé tout ce temps à mettre au propre cette cellule. Arrivé dans mon nouveau quartier, ils m'ont mis dans une cellule complètement vide, pas de chaise, pas de balai, pas de table, rien ! Elle était encore plus sale que la première, j'ai dû y passer encore jusqu'à une heure du matin pour la rendre propre. Je ne leur avais rien fait et eux ont abusé de moi – ils m'ont pris pour leur femme de ménage ! Comme à Corbas, je me suis battu pour avoir mon parloir, mes cours. On m'a enlevé ma console de jeu, mon rasoir électrique. On m'a fait attendre trois semaines pour accéder au sport. Le Spip ne me répondait pas. J'ai sollicité la directrice d'Aix-Luynes, Madame Maisonneuve. Ça a duré deux mois. Il a fallu que je me mette en grève de la faim et que je me prenne un rapport à cause du zèle d'une infirmière. Le même jour j'ai incendié ma cellule. Elle a attendu que je prenne deux rapports pour me donner ce que je réclamais depuis des mois ! Puis elle s'est débarrassée de moi très vite, en préparant mon transfert disciplinaire sur Nice : autant dire un trou !

Arrivé sur Nice le 26 juin 2012, j'ai été placé aux arrivants, on a levé ma mesure d'isolement, et pendant trois jours j'ai été mélangé avec les autres détenus ! Tout se passait super bien, j'ai même cru un moment qu'ils m'avaient enlevé cette mesure absurde, mais j'ai appris qu'ils avaient fait ça parce qu'il n'y avait pas de place à l'isolement. Le 29 juin je me suis retrouvé à l'isolement. Il n'y avait que deux sortes de cellules, de vrais

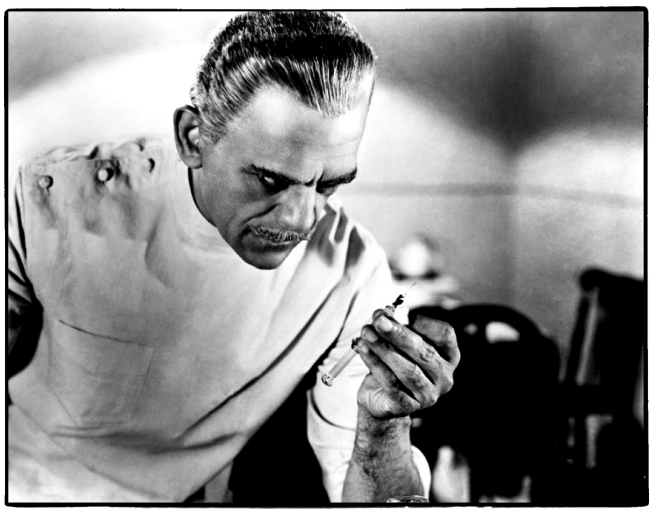

petits cachots. Elles étaient toutes petites, il n'y avait pas d'air, pas de fenêtre, juste une lucarne à plus de deux mètres du sol, donc tu ne voyais pas le jour. Il y avait un lit qui prenait toute la place, le lavabo était tellement petit que tu pouvais à peine te laver les pieds… pas de douche, c'était sombre et sale, on aurait dit une grotte. Le QI se trouve avec le quartier disciplinaire ; tous les soirs c'est le bordel, il n'y a pas d'activité, pas de salle de sport. Nous n'étions que deux au QI, il n'y a que trois minuscules promenades pourries, une heure le matin et une l'après-midi.

Je suis arrivé à Bourg-en-Bresse le 13 août : niveau propreté, c'est le paradis à côté des autres zonzons ! J'ai la douche en cellule. Par contre ils m'ont durci encore l'isolement : maintenant, carrément ils m'isolent des autres isolés ! Les gars du QI peuvent se retrouver à quatre dans une salle commune pour jouer au baby-foot, ou bien aller en promenade pour parler, passer l'après-midi ensemble et jouer au ping-pong. Moi je ne peux participer à rien de tout ça ! Je suis mis à l'écart de tout le monde ! Je suis le seul du QI à être traité de la sorte. À croire qu'ils veulent me pousser à la faute ! Car je jure que sur les dix-huit mois de QI je ne me suis absolument pas mal conduit, ils n'entendent pas parler de moi ! J'ai beau faire des pieds et des mains pour leur montrer patte blanche, ça ne change rien, ils ont une idée fixe ! J'ai compris ce qu'ils ont comme projet pour moi : ils veulent tout simplement m'envoyer dans une centrale sécuritaire, genre Clairvaux. Ils attendent mon procès les 4, 5 et 6 février pour se débarrasser de moi ! À Clairvaux ça va être une pression permanente, même les surveillants se mettent la corde ! Vu le dossier qu'ils me font, je n'ai aucune perspective.

Je n'aurai pas la conditionnelle et je risque très fort d'avoir un suivi psy en centre fermé après ma condamnation ! Autant dire que ma vie est foutue ; mais je ne me laisserai pas rabaisser par la justice française, je suis un guerrier, si on ne me donne aucune chance de vivre décemment, je ferai ce qu'il faut : œil pour œil, dent pour dent. La justice française demande au citoyen d'être exemplaire, mais quand les gens comprendront ce qui se passe dans les prisons françaises, ils comprendront pourquoi, à force d'humiliation, certains détenus en viennent à commettre certains actes.

L'AP abuse de son pouvoir à l'intérieur sans que personne n'intervienne sur les sévices subis par les détenus, ni l'OIP, ni les droits de l'homme.

LAURENT

mak jamel jaimal 11/01/13 23:26 Page 1

« J'AI L'IMPRESSION QU'ON ME MARCHE DESSUS »

Dans la lettre ci-après, écrite en août 2012, Jamel Maalal, actuellement prisonnier au centre de détention (CD) de Bourg-en-Bresse, raconte les tortures qui lui ont été infligées par la pénitentiaire au CD de Salon-de-Provence. Sur les conseils d'un codétenu, qui le savait très isolé, Jamel a fait parvenir ce courrier à l'émission de radio Papillon *de Saint-Etienne; il a actuellement besoin du soutien le plus large possible. Cinq ans après les faits et après un premier jugement qui s'est soldé par un non-lieu, Jamel attend toujours la reconnaissance des tortures qu'il a subies.*

CD de Bourg-en-Bresse

Dans le CD de Salon-de-Provence, j'ai été agressé par plusieurs surveillants qui m'ont rossé de coups de partout sur le corps et étranglé avec un fil, ou je ne sais quoi. Je suis tombé dans les pommes. J'ai été déshabillé et jeté dans une cellule inondée. Toute la nuit je tremblais de froid, aucun matelas.
J'étais tout nu au mitard le lendemain matin. La cellule s'est ouverte avec d'autres surveillants qui m'ont rossé de coups. Ils m'ont jeté dans un drap à l'aide d'un autre surveillant. Ils m'ont attaché avec du scotch les pieds et les mains. J'avais très mal et quand je criais de douleur, je recevais des claques et on me disait : *« Ferme ta gueule »*. J'étais en larmes, je croyais que j'allais mourir tellement on me maltraitait. J'ai demandé des habits : *« Ferme ta gueule sinon on t'en met une »*.
D'un coup on me dit : *« Tu montes dans le camion »*. J'ai refusé, je demandais à Dieu de m'aider. J'ai subi une telle atteinte à la dignité. Le sexe à l'air devant tout le monde, femmes comme hommes. On m'a jeté dans le camion, nu tout le long de la route. J'étais terrifié, fatigué, j'avais besoin de boire car je n'avais pas bu depuis la veille, car comme je vous disais, j'étais dans une cellule hors service ; je n'avais plus de robinetterie.
Arrivé au centre pénitentiaire (CP) de Varennes-le-Grand, les surveillants sont restés choqués. Ils m'ont mis dans une pièce, ils ont appelé le chef de détention, j'ai vu qu'ils ont eu une discussion et que ça montait en pression. Vous dire exactement ce qui s'est dit, je ne sais pas, mais j'ai compris que c'est de moi dont ils parlaient. Le chef de détention m'a demandé ce qui s'était passé et il m'a signalé que j'avais une trace de strangulation au niveau du cou et des hématomes sur tout le corps. J'ai expliqué que c'était eux qui m'avaient frappé et séquestré, ils m'ont fait des actes de barbarie, violemment frappé et humilié pendant trois jours.
Le chef m'a dit de porter plainte et que les gendarmes allaient venir pour m'emmener à la gendarmerie. J'ai expliqué ce qui m'est arrivé et ils m'ont dit qu'on allait à l'hôpital car le ministère de la justice a désigné un médecin pour une expertise corporelle. J'étais terrorisé. Le médecin était choqué quand je lui ai dit que c'était des surveillants. Il a pris plein de photos et les gendarmes m'ont ramené en détention. Pendant un mois, les détenus m'ont dit qu'ils m'ont vu dans un état comme mort. J'ai pu sortir de prison avec un bracelet électronique. J'ai rencontré l'observatoire international des prisons (OIP) qui m'informe qu'un surveillant témoigne et confirme que ce que je dis est bien vrai.
L'OIP me dit de contacter Maître Cormier, avocat à Lyon. Il me dit de faire une expertise, je rencontre le juge d'instruction à Aix-en-Provence au tribunal. Mais aussi j'ai été appelé sur mon portable par le directeur national des prisons de France, et pendant tout un après-midi, ils m'ont demandé de leur expliquer. Au téléphone, ils m'ont dit de bien venir car ils ne venaient que pour moi. Maître Cormier m'informe d'une date pour le procès, bien après, car tous ces événements se passent entre 2007 et 2008. En juillet, il y a un mois, il me dit que le juge a fait un non-lieu de l'affaire. Depuis je suis très mal, et Maître Cormier me dit qu'il a fait appel. Tout le dossier est chez lui, le ministère de la justice, le juge d'Aix-en-Provence et l'OIP. C'est vraiment dégueulasse, on essaie d'étouffer l'affaire car c'est très grave ce qui m'est arrivé. Je vois qu'il n'y a pas de justice. Ils sont du côté des agresseurs. Vous voulez que je comprenne quoi ? Que s'il m'arrive quelque chose, faut que je règle ça moi-même par la violence. Je suis déçu, ils ont fait tout ce remue-ménage pour me dire qu'il y a un non-lieu. Ce qui m'est arrivé est très très grave car ce sont des professionnels avant tout. Moi-même si j'avais fait ça, j'aurais été jugé depuis longtemps. C'est le vice de la justice, ils font fonctionner la loi comme ça les arrange.
Je demande de l'aide, que les médias parlent de cette affaire, qu'elle ne finisse pas dans les oubliettes. Je demande réparation. Je me suis porté partie civile, mais ça les dérange que je puisse être indemnisé de 500 000 euros à ma sortie de prison. Ma famille me disait que j'avais changé. J'ai même dû me séparer de ma femme à cause de problèmes psychologiques. Ça a été très violent. *[...]* Je remercie quand même l'OIP et l'avocat, mais je me sens seul et j'ai l'impression qu'on me marche dessus. Merci.

JAMEL MAALAL

« Ils font fonctionner la loi comme ça les arrange »

Procès Philippe 11/01/13 22:24 Page 2

TROIS JOURS POUR UNE ELIMINATION SOCIALE

COMPTE RENDU DU PROCÈS DE PHILIPPE LALOUEL AUX ASSISES DE TOULOUSE LES 3, 4, 5 DÉCEMBRE 2012

Lundi 3 décembre s'est ouvert aux assises de Toulouse le procès de Philippe Lalouel et Michel G. Ils ont braqué trois bureaux de poste entre le 27 février et le 23 avril 2010, date de leur arrestation. Philippe Lalouel est un prisonnier longue peine : vingt-trois ans de prison, dont onze à l'isolement. Une maladie incurable le pousse à se faire la belle plusieurs fois dans les années 1990 pour ne pas crever entre quatre murs. Fin 2009, il obtient enfin une libération conditionnelle de dix ans. Il passe quelques mois dehors, qu'il décrit ainsi : « je n'ai eu aucun suivi durant ma conditionelle, j'étais dans un bateau sans maître à bord. » *Philippe se retrouve dans un bled paumé de Haute-Garonne, logé dans une cave par un exploiteur qui s'engraisse sur les sortants de prison, avec interdiction de se rendre dans les départements où se trouvent ses proches :* « Je suis à pied, je suis sorti de prison en survet', le patron ne me paie pas. » *Il est seul, il déprime, il confie à son frère :* « J'étais mieux en prison qu'à Salies-du-Salat ». *Il tente de contacter la JAP pour que sa situation s'améliore :* « J'avais plus de juge d'application des peines : elle était en longue maladie. J'ai informé mon Spip *[service pénitentiaire d'insertion et de probation]*, rien n'avançait. J'ai demandé à me rapprocher de Saint-Gaudens, c'était plus grand, il y avait plus de lumières. » *Il fait la connaissance de Michel au casino – le seul endroit où il peut se rendre sans voiture pour tenter de briser son isolement. Michel est lui aussi dans la merde. Après vingt-cinq ans comme chauffeur de bus, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse l'a rendu inapte au travail et il a été licencié. Tombé accro au jeu, il a cramé toutes ses indemnités au casino, il doit beaucoup d'argent... Ensemble ils décident de braquer des agences postales. Philippe souhaite investir dans un garage et vivre enfin quelques années peinard. Puis il rencontre une femme avec laquelle il envisage de s'installer. Il est sur le point d'arrêter quand les flics lui tombent dessus.*

Vingt et un chefs d'accusation qui vont du bris de porte à la détention d'arme, en passant par le vol de voiture. Les deux accusés assument ensemble ce qu'ils ont fait : ils ont volé de l'argent à trois banques – environ 20 000 euros chacun –, parce qu'ils en avaient besoin. Ils l'ont fait sans violence et sans préparation particulière, avec un revolver rouillé, pas chargé, et une matraque télescopique. Une histoire banale, sans autre victime que des compagnies d'assurance. Un gant perdu dans la fuite, un ADN, des écoutes, des filatures : Philippe et Michel se font arrêter juste après leur dernier braquage. La police les a laissé faire pour les prendre en flag. Lors de son audition, l'officier de police judiciaire admet lui-même qu'ils prennent garde à ne blesser personne et qu'on n'a pas affaire à des braqueurs professionnels : ils agissent dans un rayon de 20 kilomètres autour de leur domicile.

Leur culpabilité ne fait pas débat. La cour et les 6 jurés n'ont donc qu'une seule mission : fournir un tarif, en administrant une peine. Cette fois-ci, la justice n'a pas à se présenter comme une machine à établir la vérité. Trois jours durant, elle peut ainsi offrir le spectacle de la machine à punir qu'elle est réellement. Il s'agit de rendre monstrueux des actes qui ne le sont pas, de les relier à la « structure psychique » *des accusés, de transformer des guichetières en victimes traumatisées et de faire de deux hommes sans le sou des braqueurs : construire de la dangerosité pour alourdir la note.*

L'Envolée *a suivi ce procès avec quelques amis. On ne se faisait pas d'illusions : tous les jours, les tribunaux distribuent des peines infinies pour des faits similaires ; mais le déroulement implacable de cette élimination légale, la violence de cette mise à mort par le Droit nous ont pris aux tripes. Philippe se rendait là comme à l'abattoir. Au fur et à mesure du procès, il a pourtant tenté de se montrer tel qu'il est réellement. Nous avons vu un homme sincère, digne, courageux, meurtri par de longues années de prison, mais toujours debout. Nous l'avons vu taper de plus en plus fort dans le mur qui se dressait devant lui, en vain. Pour s'arracher aux sables mouvants de la mascarade judiciaire, il aurait eu besoin d'une défense qui affirme une plus grande conflictualité devant la cour et ouvre l'espace pour que sa vérité soit entendue : s'il a fait autant de prison, ce n'est pas parce qu'il a le braquage dans le sang. Il s'est évadé, plusieurs fois, et il a dû faire des braquages pour survivre en cavale. Quelques mois dehors pour vingt-trois ans de placard, toute une vie enfermé ; la maladie et l'isolement comme lot quotidien ; et puis la claque de la sortie, la solitude, privé de ceux qu'il aime, le désarroi face à un monde qu'il ne connaît plus, Monique qu'il rencontre trop tard ; et puis aujourd'hui, les sept ans de sa conditionnelle qu'il a encore à purger, avant même ce jugement ; sa crainte de mourir en prison, sa fille qui lui manque.*

Le procureur a demandé qu'on « l'élimine du monde social ». *Le jury a suivi ses réquisitions. Vingt ans . Huit pour Michel. Philippe a fait appel. Le lendemain de sa condamnation, il a été placé au quartier d'isolement de la maison d'arrêt de Seysses. Au moment même où il se bat pour son transfert en centrale, voici le récit de sa mise à mort.*

Procès Philippe 11/01/13 22:24 Page 3

Mise à nu

En quelques minutes à peine, le président Costet pose son ambiance : il marmonne les textes de lois qui concernent les jurés pour montrer qu'il est seul maître à bord. Il rappelle surtout que Philippe a agi en état de récidive légale et encourt à ce titre deux fois vingt ans, ce qui équivaut selon lui à une réclusion criminelle à perpétuité. Michel, qui n'a jamais été condamné jusque-là, risque quant à lui vingt ans. Au pas de charge, il impose aux 6 jurés sa lecture du dossier – auquel eux-mêmes n'ont pas accès – et fige une bonne fois pour toutes les deux accusés dans les rôles qu'il leur a attribués : Michel est l'amateur, bon travailleur qui a vrillé, flambeur un peu idiot embarqué dans une sale affaire par un pro du braquage. Philippe, lui, est un voyou, un manipulateur, sa carrière carcérale en est la meilleure preuve. Histoire que cette image s'imprime bien dans la tête des jurés, le premier après-midi d'audience est entièrement consacré aux litanies des « experts en personnalité ». Trois spécialistes se succèdent à la barre pour mettre à nu les accusés avant de les rhabiller avec les costumes taillés par le tribunal.

C'est à l'enquêteur de personnalité qu'est confiée la tâche de ramener, médiocrement, un semblant d'histoire sociale des accusés dans les « débats ». Ce sinistre retraité de la justice a frappé à la porte des connaissances de Philippe et Michel, parfois avec insistance, toujours avec mépris, pour traquer des informations sur leur parcours et construire cette fameuse « personnalité ». Enfance difficile, absence de père pour les deux, appât du gain... il brosse grossièrement le portrait attendu. Michel l'influençable, traumatisé par la catastrophe d'AZF, qui a fait une grosse bêtise à cause de son addiction aux jeux. Philippe le meneur, le braqueur endurci par la prison, qui *« avait donc pris l'habitude de vivre sans travailler en s'appropriant le bien d'autrui »*. Philippe tente vainement de briser cette image : *« Je ne suis pas d'accord avec l'enquêteur, je rentre en prison, je m'évade, je suis malade. L'avenir pour moi, c'est un rêve, quel espoir je peux avoir ? »* Conclusion de l'enquêteur : *« Les événements prouveront qu'il n'en était rien de son amendement. Il a trompé tout le monde pour obtenir sa conditionnelle. »*
Aucune réinsertion possible.

Après le brave enquêteur, censé incarner pour les jurés le bon sens populaire, arrivent les vrais scientifiques : le psychiatre et la psychologue, qui prétendent faire visiter le cerveau des accusés à la cour. Des entretiens à la va-vite, quelques tests bidon – QI, Rorschach[1] –, et le tour est joué. Dans leurs jargons respectifs, ils enchaînent les poncifs pour aboutir aux mêmes conclusions : des déterminations psychologiques implacables se sont mises en place il y a bien longtemps et personne n'a plus jamais eu prise dessus. À les en croire, tout ça ne serait au fond qu'une histoire de *« colmatage affectif »*, l'enfance n'ayant pas permis *« l'intégration psychique de la loi »*. Si Philippe braque, ce n'est pas parce qu'il a besoin d'argent mais parce qu'il est dans une *« quête identitaire » :* ne sachant qui il est, il se réfugie dans la seule identité qu'il connaisse – le braqueur. La conditionnelle ratée devient la preuve du caractère irrécupérable de Philippe et non de l'échec de l'institution ou de la nature mortifère de l'enfermement. Il a beau en dire toute l'horreur avec une droiture et une justesse qui saisissent la salle – comme chaque fois qu'il prend la parole –, les vingt-trois ans de prison jouent encore contre lui dans ce schéma. *« J'ai pris quatre-vingt treize ans de prison, et même avec les confusions ça fait peur. L'avenir se juge dans cette cour d'assises. J'ai fait onze ans de quartier d'isolement, onze ans de QI ! Une heure de promenade par jour, menotté, transféré, à manger la gamelle. Onze années de bouffe pourrie ! J'ai commencé à perdre l'usage de la parole. Aujourd'hui j'arrive à peine à dialoguer, mais j'aurai encore beaucoup à en dire. Je ne suis jamais sorti de prison. »*
Tout ça montre pour le psychiatre qu'il *« refuse la sanction »* et qu'il s'est *« endurci »* en prison. Une *« personnalité limite »*, mais *« pas de pathologie »*. Réinsertion ? *« Impossible »*. Emballez, c'est pesé.

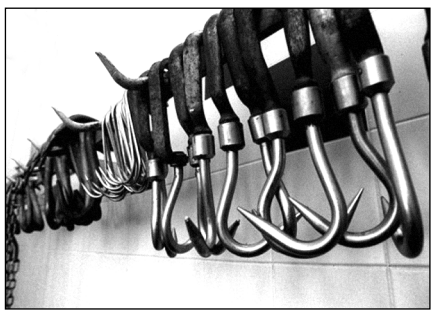

Mise au point

Au bout de cinq heures d'élucubrations à charge, le tribunal accorde quelques minutes à trois témoins cités par la défense de Philippe. Il faut bien préserver l'illusion de débats contradictoires. Enfin quelques mots amis – perdus dans cet océan de mensonges – pour tenter de faire comprendre aux jurés ce que cela signifierait d'infliger à Philippe les peines encourues alors qu'il a déjà sept ans à purger et qu'il est gravement malade.

Laurent Jacqua, qui le connaît de longue date, raconte : *« Philippe est un ami avec qui on a eu la même destinée. On a tous les deux été emprisonnés à vingt ans, on est tous les deux atteints de graves maladies. A l'époque on ne voulait pas mourir dans les prisons, alors nous sommes entrés dans un engrenage, on s'est évadés, et lors de ces évasions on a commis des braquages. On était pas des gangsters mais des prisonniers*

malades. Parce qu'il faut bien comprendre qu'à l'époque, on voyait les autres prisonniers mourir en prison, et nous on voulait s'en sortir. Les médicaments sont arrivés plus tard, en 1996. On vivait avec cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, cette idée que la mort était imminente. À sa sortie de conditionnelle, Philippe n'a pas eu la même chance que moi : j'ai pu voir ma femme et mon enfant dès ma sortie alors que lui n'était pas autant entouré. Car il faut savoir qu'après vingt-cinq ans de prison, lorsqu'on sort on est détruit, surtout après des années d'isolement, de quartier d'isolement. Ça vous détruit. La seule chose dont il avait besoin, c'était d'un ami. Je veux faire comprendre que Philippe est un être humain, et pas un être froid qui va faire des braquages. Lorsque vous sortez de vingt-cinq ans, vous ne comprenez plus rien, c'est un nouveau millénaire. Il faut comprendre ce que fait la prison, mais il n'y a rien d'irréversible, j'en suis la preuve vivante. Le vrai danger de la sortie, c'est de ne pas avoir de soutien. Le plus dur pour une longue peine, c'est la première année. La plupart des prisonniers se suicident alors. »

Pierre est quant à lui venu témoigner de la correspondance qu'il entretient avec Philippe depuis qu'il a été réincarcéré : *« Je me demandais ce que ça donnerait d'écrire à une personne qui avait fait vingt-trois ans de prison. Mais rapidement on s'est fait confiance. Je lui parle du monde de dehors et lui de sa vie de prisonnier, et de la manière dont il essaie de se sortir de l'identité de prisonnier qu'on lui a faite. Mais surtout, petit à petit, j'ai compris ce que c'était, vingt-trois ans de prison… j'ai un neveu qui a vingt-trois ans, donc c'est toute sa vie à lui. Ces vingt-trois ans, c'est tout ce que Philippe n'a pas vu, pas vécu, tous les gens qu'il n'a pas pu rencontrer. Malgré ça, on est devenus amis. C'est quelqu'un qui a braqué peut-être douze jours dans sa vie, et qui par contre en a passé des milliers enfermé. C'est en premier lieu un homme qui est prisonnier, et non pas « un braqueur. »*

Sa compagne Monique, qu'il a rencontrée lors de sa sortie en conditionnelle, indique qu'ils avaient fait une demande pour habiter ensemble et qu'elle a été refusée. Elle rappelle aussi que l'employeur de Philippe était bel et bien un marchand de sommeil, raconte la chambre sans fenêtre, la paye qui ne tombe pas, les affaires de Philippe qu'elle veut récupérer chez lui après son arrestation mais qui ont disparu. Méprisant, le juge tente de la faire passer pour une sotte amourachée d'un voyou. Sans se démonter, elle rétorque qu'elle n'a pas rencontré « un braqueur », mais un homme touchant et respectueux, dont elle est tombée amoureuse. Elle décrit avec dignité leur rencontre, la misère extrême dans laquelle il se trouvait à l'époque, les joies de leur trop courte vie commune, puis les peines des trois années de parloir que la justice leur a déjà fait subir.

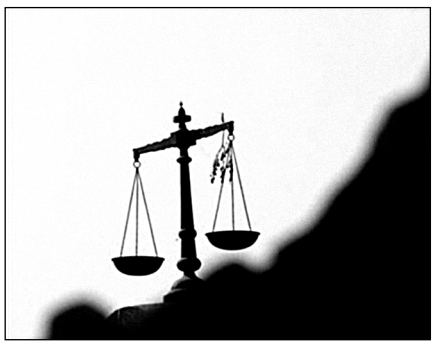

Les jurés d'assises

Les jurés sont tirés au sort sur les listes électorales. Il faut avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire le français, ne pas avoir été condamné à six mois ou plus de prison. Sont exclus les fonctionnaires révoqués, les personnes sous tutelle ou curatelle, les flics et les gendarmes. Au début de chaque procès d'assises, il y a un ultime tirage au sort parmi les jurés de la session pour désigner le jury qui va prêter serment (6 jurés, 9 en appel, et 2 suppléants). La défense et l'avocat général peuvent récuser deux jurés chacun – ils s'appuient sur leurs noms, adresses, et profession, ou sur leur sexe, ou sur leur gueule, ou au pif : ils n'ont pas à justifier leur choix.
Les jurés et les trois magistrats se prononcent à bulletin secret sur la culpabilité, puis sur la peine. Le vote blanc est considéré comme favorable à l'accusé. Pour le vote sur la peine, un panel est proposé (la peine maximale selon le Droit, celle requise par le proc, celle demandée par la défense…). Au premier tour, s'il n'y a pas de majorité, on écarte la peine la plus lourde. Au second la moins lourde. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une majorité se dégage. Le résultat est donc un genre de peine médiane, prononcée par un jury « moyen ».

Mise à prix

Mais place aux parties civiles. Ça fait peu de temps qu'on leur donne cet espace démesuré dans les tribunaux, aux victimes. Elles sont là pour présenter aux jurés le visage de l'offense faite à la société, opposer le masque de la souffrance à celui du monstre. Leur douleur est prétexte à alourdir les peines. Les jurés doivent pouvoir s'identifier aux victimes, compatir, pour embrasser le rôle de vengeur qu'on attend d'eux. L'interminable litanie des souffrances justifie la longueur de la peine demandée ensuite. C'est l'aune à laquelle on évaluera le degré de souffrance à infliger en punition : une équivalence du mal. Agressif et narquois face aux témoins de Philippe, le président change de visage : il console, écoute, compatit ; il boit les détails, encourage les comédiens, en remet des couches sur le caractère irréversible des blessures intimes. On fait comme si ce n'était plus l'Etat qui punissait des atteintes au Droit et à la propriété, mais la société qui aidait des victimes à « se reconstruire ».

Défile donc le chœur des pleureuses. Elles ont peut-être eu peur, personne ne le nie ; mais, on le comprend vite, rien de bien dramatique. Aucune violence au cours des braquages. Les postières elles-mêmes admettent que Philippe a pris la peine de les rassurer : *« Je ne vous veux aucun mal, je ne veux que l'argent. »* Mais les victimes, coachées par

Procès Philippe 11/01/13 22:24 Page 5

leurs avocats, pensent avoir intérêt à exagérer leurs souffrances pour augmenter les dommages et intérêts[2]. Elles jouent leur grande scène, en mode téléréalité : vision surréaliste d'une conseillère financière qui braque le président, ses doigts figurant l'arme, et détache ses cheveux pour montrer par où Philippe l'aurait attrapée. Au passage, elle se serait fait tirer les cheveux ! La belle affaire. Qu'il n'y ait pas eu violence physique importe peu, finalement. La « violence psychique », sourde, invisible, destructrice, suffit désormais. Ce qui compte, ce n'est plus le réel mais le ressenti. Voilà donc une cliente, dépressive au moment des faits, qui après avoir pris la matraque télescopique de Michel pour une mitraillette, sombre dans le silence, et perd 10% de ses capacités mentales... Son avocate larmoie : *« sa vie est fichue, la vie de son mari est fichue, la vie de ses enfants est fichue. »* Et ce directeur d'agence qui donne pour preuve de son traumatisme qu'il est justement retourné travailler le lendemain, parce que *« quand* [il va] *mal, [il se] réfugie dans le travail » !*

Dans cette phase du procès, comme dans toutes les autres, tout joue à charge. Les bureaux de poste sont tous tenus par des femmes : preuve de la lâcheté des braqueurs et du caractère prémédité de leurs actes, évidemment pas des politiques de recrutement de la boîte. Ils opérent le matin : ils connaissent les horaires d'ouverture ! Philippe est décrit comme *« nerveux »* et *« déterminé »*, ce qui atteste de sa *« violence »* et de son *« professionnalisme »*. Mais s'il avait été décrit comme calme, ça aurait sans doute fait de lui un être froid et calculateur. Même jeu de dupes pour le passage obligé des excuses : si tu n'en fais pas, tu passes pour un monstre insensible. Mais si tu en fais, tu es un hypocrite qui cherche à attendrir le jury. Tout ce qui sort de sa bouche est invalidé d'avance. Dialogue impossible entre le juge et Philippe : *« – Je sais qu'on me croira pas mais je m'excuse. – Je pense qu'elle n'accepte pas vos excuses. – Je n'ai pas fait ça par plaisir après vingt-trois ans, et je suis désolé pour toutes mes victimes. – Vous n'avez pas la parole. – J'ai pas d'image de gentil braqueur à garder, j'ai encore dix ans, je sais même pas si je vais sortir vivant ! »* Une fois le personnage construit, tout doit rentrer dans le costume trop étroit du bandit à supprimer. Pas moyen non plus de faire entendre à quel point cette conditionnelle était un enfer, et combien il était perdu : *« J'ai passé onze ans isolé, même 26 000 euros, je sais pas ce que c'est ! – Qu'est-ce que vous avez fait de l'argent ? – Je m'achète une voiture parce que je suis à pied. Je suis sorti de prison en survet', alors j'achète des habits. Quand j'ai fait des courses, j'ai vu comment l'euro, ça avait tué tout le monde. J'ai pas connu l'euro, moi, j'ai connu que le franc. »* Ça énerve le juge : *« Vous avez fait des courses comme tout le monde ! – Non, pas comme tout le monde : moi, je sortais de vingt-trois ans de prison. »*

Mais pour le juge, pas question de se tromper de victime. Les parties civiles ont mis la dernière touche : le « braqueur » sème la souffrance sur sa route, et n'éprouve que des remords de circonstance pour tenter de réduire son ardoise. Tout est prêt pour l'acte final.

Mise à l'amende

Dernier jour. Défilent les deux avocats des parties civiles – qui demandent clairement que ces individus dangereux soient mis hors d'état de nuire –, l'avocat général, et enfin la défense. Sans effort, l'avocat général Sylvestre ressert la version qui tourne depuis le début. Philippe est ce braqueur-né, multirécidiviste, à qui on a pourtant offert une chance inespérée en lui accordant une conditionnelle de dix ans. *« Il a trahi la confiance de tout le monde. On ne va pas plaindre Philippe Lalouel d'avoir eu un appartement dans lequel il s'ennuyait, eu égard aux millions de travailleurs précaires qui ne sont pas pour autant des braqueurs et des délinquants. »* La prison et l'isolement sont à nouveau utilisés à charge. Il égrène un long casier judiciaire, donne les évasions comme preuve de son inadaptabilité et de sa dangerosité. Paradoxe d'une justice qui, enfermant toujours plus longtemps, demande à ceux qu'elle a désocialisés totalement – un des fondements de la peine : sortir l'individu du monde social – de se réinsérer d'autant plus vite qu'ils ont été enfermés plus longtemps. Que les règles en cours dans le monde du dehors leurs soient devenues étrangères, que les modalités de la conditionnelle soient pleines de mortifères absurdités, c'est l'affaire du sortant. A lui de trouver les ressources surhumaines pour ne pas replonger. Et plus tu as fait de prison, et moins tu as les ressources pour survivre au dehors... moins on te pardonnera un écart. *« Bien sûr, il faudra les reconnaître coupables et les punir. On ne va pas prendre de risques. Même si Philippe Lalouel peut m'être sympathique, c'est la conscience claire et le cœur serré que je réclame une peine d'élimination sociale. Vingt ans de réclusion criminelle. »*

Procès Philippe 11/01/13 22:24 Page 6

Elimination, le mot est lâché. On est loin de la réparation du crime : ce qu'il faut, c'est éliminer le criminel. Que dire après ça ? *« Je ne pensais pas devoir un jour plaider contre la peine de mort, mais tel est le cas aujourd'hui »*, déclare l'avocat. *« Avant même votre peine, M. Lalouel ne sortira pas avant 2020 – pas avant cinquante-cinq ans. Votre condamnation doit tenir compte de son retour à la société. Si vous le condamnez à dix ans, il sort à soixante-cinq ans. Je vous demande de le condamner à dix ans, dont cinq assortis de mise à l'épreuve. Si vous le condamnez à vingt ans, vous le condamnez à mourir en prison. »* Malgré une plaidoirie émouvante et sincère, il est trop tard pour faire comprendre aux jurés qu'on ne juge pas là un braqueur endurci, mais un prisonnier longue peine, malade, désespéré, parti au braquage comme d'autres se suicident. Pour avoir une petite chance de les atteindre, il aurait au moins fallu les y préparer pendant les deux jours précédents : ridiculiser les expertises, dénoncer la morgue manipulatrice du président Costet, prendre les jurés à partie, revenir sans cesse sur ce qu'on juge en fait – des vols dictés par le besoin –, relativiser le traumatisme des victimes, imposer la parole de Philippe et de ses proches et attaquer frontalement les peines infinies et l'isolement carcéral.

Philippe, à qui on accorde les derniers mots pour sa défense, a la voix qui tremble : *« C'est une condamnation à mort, que ce soit dix, douze ou treize ans. Je suis malade. Même si vous me rajoutez deux ou trois ans, je suis condamné. Je remets ma vie entre vos mains. J'ai une fille que j'aimerais serrer entre mes bras hors de la prison, mais ce ne sera sans doute pas possible. J'ai une concubine qui vient me voir été comme hiver, et c'est dur. C'est pas facile pour elle. C'est dur de trouver les mots. Pourtant, j'avais réfléchi dans les geôles en bas mais là, j'ai pris un choc. Je remercie ma concubine, et les associations, et les amis qui ont été là. J'ai fait 14 ou 15 cours d'assises, mais là c'est la première fois que je suis touché comme ça. »*

Mise à mort

Vingt et un chefs d'accusation, autant de votes sur la culpabilité ; puis le vote sur la peine, sans doute expédié en quelques tours. Trois heures de délibéré, qui restera secret[3]. Le président et ses assesseurs ont beau n'avoir qu'une voix chacun comme les six autres membres du jury, eux connaissaient le dossier ; ils ont dirigé les débats et disent à présent le Droit, donc la vérité. Le juge leur bourre évidemment le mou : ce n'est pas une condamnation à mort, parce que les confusions de peine, les suspensions de peine, les remises de peine, blablabla... Si bien que chaque juré peut voter le cœur léger. Non, il ne condamne pas quelqu'un à mort, puisqu'on lui dit que le Droit est là pour aménager la peine en fonction de la situation de santé de Philippe. Et puis la responsabilité individuelle est de toute façon diluée dans le vote.

Au nom du peuple français, Philippe écope donc de la peine d'élimination souhaitée par l'avocat général. Vingt ans, assortis d'une sûreté automatique aux deux tiers. Huit pour Michel, un de plus que ce qui a été requis. Une façon sans doute de lui faire payer sa solidarité avec son co-accusé, qu'il a refusé d'enfoncer au cours de l'audience et pour qui il a demandé la clémence des jurés. Sans doute aussi une façon pour ces derniers de ne pas imaginer Michel dehors peu après l'issue du procès : ça leur laisserait la désagréable impression de ne l'avoir pas puni, eux à qui on a confié le pouvoir immense et grisant d'exercer la vengeance sociale.

Philippe, digne comme il l'a été tout au long de cette sinistre comédie, s'éloigne avec Michel. Deux potes de dérive qui ont refusé de se renvoyer la faute, de jouer le jeu attendu par la cour. Respect.

Il s'agit maintenant de préparer l'appel, de faire sortir Philippe de ce placement en QI, de le soutenir dans sa demande de transfert à Lannemezan, qui lui permettrait de se rapprocher de sa compagne et d'envisager les longues années qu'il lui reste à faire. Courage à lui et à Monique.

Notes:

1. Test de Rorschach : *« Vous voyez quoi, dans cette tâche, là ? »*
2. Rappelons qu'ils sont établis dans l'audience civile, juste après le procès, et que les jurés n'y assistent pas.
3. 15 000 euros d'amende et un an de prison pour qui trahit le secret.

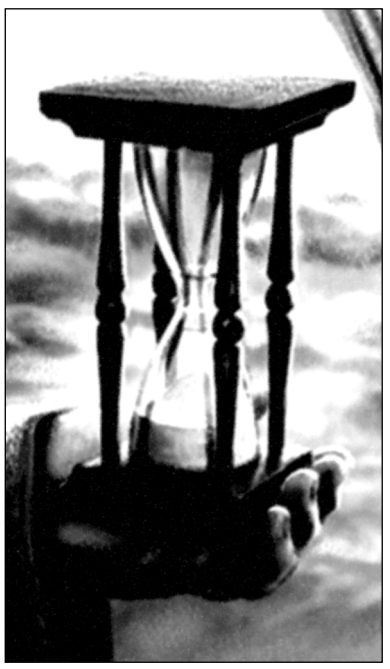

mak valognes 11/01/13 23:38 Page 1

« C'EST TOUJOURS DES RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES QUI SONT JUGÉES »

RETOUR SUR LA DÉFENSE DES INCULPÉS DU CAMP ANTINUCLÉAIRE DE VALOGNES

En novembre 2011, un campement antinucléaire est organisé pendant trois jours à Valognes, en Normandie. Le but affiché de ce rassemblement est de perturber le passage d'un train de déchets hautement radioactifs en provenance de l'usine de retraitement de la Hague et à destination d'un centre d'enfouissement allemand à Gorleben. Les trois porte-parole de ce rassemblement sont inculpés de complicité de destruction de biens d'autrui par l'effet d'un moyen dangereux pour les personnes, d'incitations directes ayant provoqué un attroupement de plusieurs centaines de personnes dont certaines étaient armées, et d'organisation sur la voie publique d'une manifestation interdite. De plus, la SNCF leur demande 163 000 euros de dommages et intérêts pour des dégâts causés sur les voies. Nous revenons sur leur défense avec l'un d'eux. Ils évitent les écueils de certaines défenses militantes qui assimilent un peu trop vite l'inculpation à une opération politique pour faire taire les contestataires. Les inculpés de ce procès considèrent qu'ils sont pris, au même titre que n'importe quel prévenu, dans l'étau du droit. Cette défense vise à éviter l'individualisation de la peine en montrant le caractère collectif de ce rassemblement et des prises de décision. Pour autant, les inculpés souhaitent aussi assumer leur implication dans ce rassemblement et leur engagement antinucléaire. Ils ont réussi à construire avec leurs avocats une défense en accord avec ces orientations – et ils ont été acquittés. Il ne s'agit pas ici de donner des « leçons de défense » : on sait bien que l'issue d'un procès dépend d'une multitude de facteurs, à commencer par le fait que tout le monde n'affronte pas la justice avec les mêmes armes, ni avec le même statut. En tout cas, il n'est pas si courant de voir une telle articulation entre défense juridique et position politique. L'interview dont nous avons transcrit ici certains extraits a été réalisée dans l'émission de l'Envolée, *téléchargeable sur le site Internet* Sons en luttes.

L'Envolée : Pour vous, c'était important de dire que vous ne parliez pas en votre nom, mais au nom de tous les gens rassemblés à Valognes pour protester contre le transport de déchets nucléaires…
Gérard : C'était une décision très claire de l'assemblée en lutte prise pendant ces trois jours de campement. Il s'agissait de parler aux médias, tout en cassant – dans la mesure du possible – la personnification qu'entraîne inévitablement la prise de parole publique. En regardant l'instruction depuis le début, on voyait bien que les enquêteurs avaient cherché le moindre prétexte pour inculper des gens, et qu'ils n'avaient pas trouvé grand-chose. Notre parole publique était la dernière chose avec laquelle ils pouvaient fabriquer des chefs d'inculpation. Rien d'exceptionnel, surtout en se penchant sur l'histoire du chef d'inculpation de « provocation directe » suivie d'effet, à « attroupement armé ». Vieux d'une bonne centaine d'années, il a été créé à la fin du XIX^{e} siècle en réponse aux actions des anarchistes pratiquant la « propagande par le fait ». Depuis, il a été utilisé à maintes reprises, et pas uniquement dans des affaires « politiques », loin de là, comme récemment, lors de moments chauds dans les cités ; et ce dès l'instant où des déclarations publiques sur Internet ou dans la rue parlaient de prendre la rue pour s'opposer à la présence policière. Il était donc important pour nous de rappeler dans notre parole publique autour de ce procès que c'est le fonctionnement quotidien de la justice. Il ne s'agissait pas de se distinguer des personnes qui subissent quotidiennement la justice et les forces de l'ordre en parlant de procès intenté à la liberté d'expression des militants politiques, sous-entendu, il y a une exception à notre égard.

Vous avez insisté sur le fait que « la justice atomise » *[titre d'un appel à solidarité qui a circulé avant le procès]***…**
Je pense que la justice a du mal à saisir ce type de mouvement. Dans notre affaire, il s'agissait très clairement d'un mouvement horizontal qui a cherché durant ces trois jours à fabriquer de l'égalité entre les personnes présentes – avec toutes les difficultés que cela comporte. Or, lors d'un procès, c'est toujours des responsabilités individuelles qui sont jugées – la justice fabrique donc des individus responsables ! En l'occurrence, le raisonnement de l'instruction était grossier : il s'agissait de mettre en accusation les trois personnes qui avaient parlé aux médias, et qui devaient donc logiquement être à la fois les organisateurs, les complices, les meneurs, les leaders.

mak valognes 11/01/13 23:38 Page 2

« Il ne s'agissait pas de brandir notre innocence »

Votre opposition à la société nucléaire s'accompagne d'une critique globale de la société…
Oui, d'ailleurs la manière dont on s'est organisés à ce moment-là portait en soi une critique de ce monde : s'organiser en opposition au fonctionnement hiérarchique et être attentif à la formation de pouvoirs, qui se joue aussi dans tous les collectifs. Dans cette société nucléaire, on est sur une bombe qui peut péter n'importe quand, ce qui impose un contrôle permanent de la population. On sait très bien que toute cette histoire est d'une fragilité extraordinaire, ce qui implique un durcissement sécuritaire.

Vous appelez aussi à ne plus être des observateurs passifs qui regardent passer les trains !
Ce n'est pas facile de tenir ce discours devant un tribunal, précisément parce qu'ils nous accusaient d'avoir été plus que des observateurs : des agents provocateurs. Or face aux accusations de la justice, il s'agissait pour nous de dire qu'on était trois personnes parmi les 800 présentes à ce moment-là, et qu'on ne tenait pas de rôle spécifique. On a donc défendu ce rôle d'observateurs, de commentateurs, contre celui d'incitateurs à la révolte que nous collait la justice. C'était délicat parce qu'il ne s'agissait pas de brandir notre innocence pour autant, de faire un jeu innocentiste, mais de revendiquer notre présence dans ces trois jours d'action et d'assumer notre rage vis-à-vis de cette société.

Il y a eu des milliers d'euros de dégâts ; médias et justice avaient très envie de savoir ce que vous pensiez de ces « violences ». On vous demandait de les condamner clairement…
On le sentait venir, on s'était un peu préparés à ça. Pour nos avocats, c'était évident que le juge nous pousserait à condamner les actes de dégradation. Ça fait partie du jeu habituel de la justice pour humilier et déstabiliser les inculpés. Il est alors important de se préparer à garder la tête haute, au sens propre comme au figuré. Ce que nous voulions tenir dans ce procès, c'est que le tribunal n'est pas l'endroit où nous avons envie de porter un jugement à cet égard : c'est plutôt au sein des assemblées de lutte qu'on peut discuter de la pertinence de telle ou telle pratique. D'autant plus que chaque parole dite à ce sujet dans l'enceinte du tribunal pèse lourd dans le verdict. Ce n'était pas forcément facile à tenir en direct devant le juge. Nous avons donc déclaré que la violence n'était pas de notre côté, mais du côté de la société, et rappelé qu'en matière nucléaire, cette violence prend la forme d'une menace permanente au-dessus de nos têtes. Fukushima est là pour nous le rappeler, avec ses cent millions de Japonais contraints de vivre avec un dosimètre autour du cou. Le nucléaire est un crime organisé de longue date. On est bien obligé de parler de préméditation. Cette catastrophe n'est pas du tout un malheureux hasard, mais quelque chose qui ne peut qu'arriver. On est obligé de parler de crime d'Etat – avec des industriels derrière, mais c'est l'Etat qui tient la question du nucléaire partout dans le monde.

Il a fallu vous mettre d'accord et trouver un avocat qui vous suive sur vos positions…
Nous sommes tombés d'accord, même si ça n'a pas été facile.

On avait les mêmes chefs d'inculpation, en plus. Il s'agissait de trouver des avocats capables de suivre notre défense, car c'est nous qui l'avons construite. On a pris à Rennes un avocat (Me Jerôme Bouquet Elkaïm) habitué à défendre les opposants au nucléaire dans l'Ouest. On avait relativement confiance en sa connaissance de ce type de dossier et en sa capacité à être pertinent ; mais en même temps, il était connu au tribunal de Cherbourg et on voulait aussi casser le ronron de ce huis clos judiciaire. Toutes les parties : le procureur, le juge, l'avocat… se connaissent par cœur. Il s'agissait d'amener un autre avocat, inconnu du tribunal, un parisien avec un peu de bouteille et un peu plus d'habitude du pénal : Me Benjamin Beria. C'était d'ailleurs une belle rencontre, quelqu'un avec qui on a réussi à établir une relation de confiance. C'est très important, parce qu'on avait aussi tenté une expérience avec un troisième avocat, bien plus célèbre : Thierry Levy. Il a une manière de se comporter avec ses clients, très vite hautain, très à distance. Il fallait lui faire confiance intégralement et aveuglément. Mais la confiance, ça se construit – et avec lui, ça ne s'est jamais construit. On a été obligés de se débarrasser de ses services la veille du procès parce que c'était vraiment trop compliqué. En tout cas, avec les autres, ça a été très clair, ils ont accepté à la fois une défense politique qui ne lâche rien et une défense pied à pied sur tous les chefs d'inculpation, et la jurisprudence. Ils devaient faire avec ça dans la plaidoirie. Pas question de fabriquer des figures de victimes de toutes pièces. Ne pas nier l'ensemble des faits qui nous étaient reprochés.

Vous avez fait du procès une tribune ?
J'ai connu d'autres situations où les militants utilisaient le tribunal comme une réelle tribune politique et médiatique, par exemple dans les luttes contre les OGM. Ça impliquait d'assumer tous les actes de sabotage sans prendre les inculpations au sérieux. Mais une telle défense ne paraît possible que dans des cas très précis. Dans ce cas-là, la Confédération paysanne était derrière, et assurait les dommages et intérêts : s'il y avait 200 000 euros à payer, elle pouvait les payer, parce que de l'autre côté, le ministère de l'agriculture lui donnait de l'argent. Dans les mouvements autonomes, on n'est pas dans ce type de jeu avec l'Etat, on n'a pas les moyens de payer, donc on est obligés de faire avec cette menace, on ne peut pas prendre ces procès à la légère. Ils sont aussi l'occasion d'assumer politiquement ses actes. Le dossier était assez heureux pour nous, parce qu'on n'était pas accusés d'être des militants présents à Valognes, mais des leaders, et que c'était quasiment impossible de le démontrer avec leur dossier d'enquête. On pouvait assumer politiquement notre lutte antinucléaire tout en déconstruisant les chefs d'inculpation. Le dossier d'enquête était indigent et affligeant. Ce n'est pas toujours le cas.

mak pub coucou 11/01/13 23:45 Page 1

SALUT À NOS POTOS ET AUX AUTRES

Un grand bonjour à notre ami Khaled qui nous a fait voir ses talents de sculpteur. Il vient d'obtenir un abaissement de sa période de sûreté de dix à quatre ans mais reste toujours en bataille pour la confusion de ses peines. Il passe un grand salut à tous ses potos. Christophe est toujours à Annœullin en attente de son procès qui se déroulera du 2 au 17 avril à Lyon. Lui et les trois autres fantastiques pensent fort à tous les autres qui se tiennent toujours debout. On salue au passage tous ceux d'Annœullin qui nous ont écrit. Merci. Une grande accolade à Mounir à qui les flics ont fait un vrai travail : en faisant pression sur son employeuse, ils ont remis en cause son embauche, alors qu'elle avait été acceptée par la commission d'application des peines qui lui avait accordé sa conditionnelle. Résultat : retour à la case prison à la MA de Varennes-le-grand. Le premier jugement a décidé de la révocation, Mounir a fait appel, et nous espérons le voir bientôt dehors. Il travaillait à plein temps et était assigné à domicile. A priori ça ne leur suffisait toujours pas. Et après on nous parle de réinsertion… Pulp a eu le droit à un aller-retour Paris-Clairvaux pour voir son procès aux assises reporté pour vice de procédure. Patient zéro, t'es a priori dehors, on attend de tes nouvelles. Bon vent à toi quand même ! Djamel vient de quitter le QI de Bois d'Arcy pour la Santé. Il y a retrouvé Malek qui est toujours en préventive : notre Julio préféré. Auditeur assidu de la radio, il n'oublie jamais de donner de ses nouvelles et de saluer les autres enchristés. Bonjour à toi et à ta super famille. Un grand salut fraternel à Philippe El Shennawy qui vient de vérifier à ses dépens qu'il ne faut jamais faire confiance à la parole des enfermeurs, malgré leurs fausses promesses. Il croyait voir lever sa sûreté, il n'en est rien. Sur le papier, il ne peut demander aucun aménagement avant 2017. Un grand salut à Jean-Claude, à la santé de qui nous avons trinqué lors du vernissage de son exposition de peinture à l'espace Louise Michel dans le XX e à Paris. Coucou à Djamel de Mulhouse. On a déjà réservé la place pour que tu racontes ton histoire dans un prochain journal. Dédicace à Fenek. On attend ta fable de la foutaise sur ton bracelet. Un grand salut à Didier qui a obtenu sa première permission à l'automne après bien plus d'une décennie enfermé. Karim à Bois-d'Arcy, ne ronchonne pas trop, on croise les doigts pour te voir vite dehors. Xavier, bien contents d'avoir à nouveau tes lettres fleuves et affutées. On a contacté l'avocat qui a l'air bien réveillé. On salue les braves de Roanne, ils se reconnaîtront. Et une dernière à Philippe, pour que Seysses cesse de t'isoler, on lâchera pas ! Et la bise à Monique. Sylvie, on pense à toi et on attend avec impatience de te voir dehors après ces quatre années de préventive. Courage pour le procès. Manuela, on attend toujours tes courriers. Un grand salut à toi et aux braves de Rennes. Kaoutar, courage à toi, on est à tes côtés. Marina et les filles de Réau et de Fresnes, portez-vous bien, tenez-vous mal, comme on dit. On salue celles et ceux qui ont fait des feux d'artifices devant les prisons pour le premier de l'an. On salue les 350 personnes venues manifester devant la prison de Nantes-Carquefou le 29 décembre. Elles étaient venues soutenir leurs potes emprisonnés au cours de la lutte contre l'aéroport de Notre-dame-des-landes et saluer l'ensemble des enchristés, qu'ils soient de Nantes ou de Saint-Nazaire. Une telle manif est rare, surtout quand elle ne se limite pas seulement aux « camarades ». Un grand bonjour aux engeôlés avec qui les manifestants ont pu échanger quelques mots lors d'un parloir sauvage.

À LIRE…

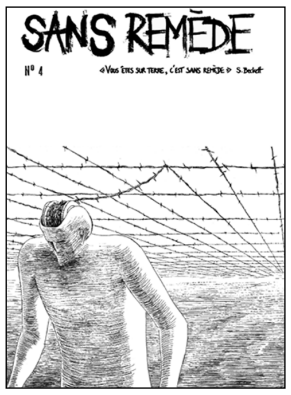

Le n°4 de SANS REMÈDE, journal « contre la psychiatrie » vient de paraître. Sur quarante pages, vous y trouverez des témoignages et paroles de psychiatrisé.e.s et de proches, un dossier où la psychiatrie est considérée en tant qu'objet politique et un texte explicitant les mécanismes de la fabrique du patient. Figurent également au sommaire : un retour sur le collectif socialiste de patients SPK au début des années 1970 en Allemagne, des paroles de retenus et de personnes sourdes confrontés au pouvoir médical, quelques impressions sur les rencontres de La Borie et Marivieille, un coup d'ampli sur Villejuif, chanson méconnue de Serge Reggiani, et même deux pages de charades et rébus pour relaxer vos neurones !

Contact : *sans.remede@laposte.net* Les numéros parus sont disponibles sur le site *sansremede.fr*

En 1955, à l'âge de 16 ans, Rachid Zeggagh a rejoint le FLN en France. Très rapidement il a intégré l'organisation secrète chargée de préparer la guerre d'indépendance. En 1957, il a été arrêté et incarcéré tout d'abord à Fresnes, puis après son jugement à Loos-les-Lilles. Il sera libéré en 1962 après les accords d'Evian qui signent la fin de la guerre d'Algérie. Ce livre est un témoignage rare, écrit par un acteur de cette période, réalisé grace à un travail important de recherches et d'interviews. Il décrit le combat de milliers de prisonniers du FLN poursuivis devant les tribunaux et en prison. Les tribunaux étaient des champs de bataille, où face à la militarisation de la justice, à la torture et aux exécutions capitales, les prisonniers, avec leurs collectifs d'avocats, ont répondu par des stratégies judiciaires offensives. Des grèves de la faim ont été menées pour arracher le statut de prisonnier politique pour tous ; cela leur a permis de recevoir des journaux, de mettre en place des cours et des formations, mais surtout de s'auto-organiser politiquement en choisissant à Loos l'assemblée générale comme lieu de concertation et de prise de décision. Ils ont ainsi ignoré les directives de leurs supérieurs et fait l'expérience de la démocratie directe. Sans oublier quelques belles évasions ingénieuses… Ce livre est précieux pour celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire des luttes des prisonniers.

Vous pouvez écouter l'interview de Rachid Zeggagh sur le site Sons en luttes : « Les luttes dans les prisons des années 54 à 62 ».

Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Angers : De l'huile sur le feu - Le jeudi de 17 h à 18 h
RadioG-101,5 FM. 06 26 55 86 87. 160, av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte : Angers.
Brest : Extra-Muros - Le lundi de 19 h à 20 h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52.
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : Sur les toits - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon.
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM.
Prison couverte : MA de Varces.
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
Haine des chaînes - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.
Parloir libre - Le jeudi de 20 h 30 à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles.
Nantes : Natchav - Le dimanche de 19 h à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,
Alternantes - 56, bd des Poilus-44300 Nantes.
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault.
Région parisienne : L'Envolée - Le vendredi de 19 h à 20 h 30.
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM.
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
(Rediffusion le mardi à 8 h).
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
L'écho des cabanes - Un vendredi sur deux de 11 h à 13 h.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
ras-les-murs - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.
Rennes : Transmurail Express - Le samedi de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex.
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.
Saint-Etienne : Papillon - Le 1er et 3e jeudi du mois de 20h à 21h.
Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM).
et sur internet : www.radiodio.org.
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux.
Toulouse : Bruits de Tôle ou L'Envolée - Le jeudi de 19 h à 20 h / Yo-yo - Messages en direct les premiers et troisièmes jeudis de 18 h à 19 h.
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse.
et sur internet : www. canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban.
Valence : Collectif Solidarité Prisonniers - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19 h.
Radio Méga - 99.2 FM.
et sur internet : www.radio-mega.com
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence.
(Rediffusion le jeudi de 9 h à 9 h 45).
Prison couverte : MA de Valence.

LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on peut trouver l'Envolée***. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions déposer le journal.***

AUCH : LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON : LA MÉMOIRE DU MONDE
BAYONNE : ELKAR
BAGNOLET : LE REMOULEUR
BESANÇON : L'AUTODIDACTE
BORDEAUX : LA LIBRAIRIE DU MUGUET
BREST : D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CHALON-SUR-SAÔNE : ET APRÈS POURQUOI PAS
DIJON : LE LOCAL LIBERTAIRE / LES TANNERIES
GRENOBLE : LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE
LILLE : CCL
LIMOGES : UNDERSOUND
LORIENT : L'IMAGINAIRE
LYON : GRAND GUIGNOL / LA GRYFFE / LE BAL DES ARDENTS / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES
MARSEILLE : L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE
MONTPELLIER : SCRUPULES
MONTREUIL-SOUS-BOIS : LA PAROLE ERRANTE - MICHEL FILK
NANTES : VENT D'OUEST / CAFÉ LA PERLE / B17 / LA MOTTE AUX COCHONS
PARIS V : LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE
PARIS XI : LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC
PARIS XX : BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS : LE CRI DU PEUPLE
RENNES : ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE
ROMANS-SUR-ISÈRE : LIBRAIRIE DES CORDELIERS
ROUEN : L'INSOUMISE
SAINT-DENIS : FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE : L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LE MISANTHROPE
SAINT-GIRONS : LA MOUSSON
STRASBOURG : QUAI DES BRUMES
TOULOUSE : LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE : NOTRE TEMPS / URUBU
BRUXELLES : ACRATA / LA BORGNE AGASSE / L'IMAGINAIRE / JOLI MAI / TROPISMES

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)
Nom .....
Prénom .....
Adresse.....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

Tous les numéros de **L'Envolée** ***sont consultables sur le site : http://lejournalenvolee.free.fr***
Tous les articles publiés dans **L'Envolée** ***peuvent être utilisés, publiés, diffusés...***

L'ENVOLEE **: 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)**

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XI^e - Commission paritaire en cours.

DER 34 Kaoutar 11/01/13 22:22 Page 1

« Je n'ai plus envie de dormir, j'ai envie de me battre »

Kaoutar avait obtenu une conditionnelle sous bracelet électronique le 18 mai 2012. Trois jours plus tard, elle était de nouveau incarcérée, le parquet ayant fait appel de cette libération, et le greffe du tribunal aurait alors « oublié » de transmettre cette nouvelle à la prison. Résultat, elle se retrouve incarcérée à la maison d'arrêt de Beauvais, prison vétuste et surpeuplée. Elle y passera cinq mois dans des conditions pénibles, subissant ce qu'elle appellera son « deuxième choc carcéral ». Moralement et physiquement atteinte par ce mauvais coup de l'administration pénitentiaire, elle reprend des forces aujourd'hui malgré un énième refus de permission pour les fêtes de fin d'année.

Centre de détention pour femmes de Réau
le 31 octobre 2012

Je viens d'arriver à Réau : eh oui, j'ai été transférée (encore !).
Je remercie tous ceux qui m'ont soutenue pour être transférée au plus vite dans un établissement « longues peines ». Ce qui me chagrine, c'est que j'avais posé une demande de permission pour les 9-10-11 novembre : celle-ci est caduque puisque je suis transférée. Par contre c'était l'anniversaire de ma maman et j'aurais bien voulu être avec elle ce jour-là, avant qu'elle ne reparte en Tunisie (je vous rappelle que j'ai été libérée le 18 mai et tout de suite renfermée le 22 mai, qu'elle est arrivée en France le 2 juillet et que depuis, elle attend comme moi ma sortie, par n'importe quel moyen légal, ce qui n'est toujours pas le cas). Il faut vous mettre à la place d'un ou d'une détenue transféré(e) : c'est la galère, la misère ! C'est le cas de le dire. Lors de ma libération conditionnelle, comme toute personne honnête, généreuse et empathique, j'avais donné et offert toutes mes affaires accumulées depuis mes cinq ans fermes (radio, couette, radio-réveil, CD, etc.).

Nous sommes téléguidées à droite, à gauche : passage obligé par Fresnes, chemin déboussolé, changement de couvertures, de change encore et toujours, changement de cellule et d'établissement, sirène… Et le temps qui s'arrête d'un coup. Je suis fatiguée moralement et physiquement. Je dors par intermittence, je suis obligée de demander du Lexomil et un Imovane sinon le sommeil ne vient pas naturellement, c'est fatiguant. Je me suis réveillée en stressant, ne sachant plus pendant un laps de temps où j'avais atterri encore après tous ces chamboulements. Aujourd'hui, je suis à Réau. Le 29 octobre 2012, quand je pars de Fresnes, je retrouve d'autres filles dans le bus Star Ac' de l'AP. On se retrouve, on se parle, on rigole mais la tristesse est là ; je ne me retourne pas, peur de regarder derrière moi, peur de revoir des visages encore, des murs connus, gravés dans ma mémoire, dans la rate de mon cœur – comme le dit un certain rappeur connu, Tunisiano de Sniper. Je fume, ça me coûte cher en cigarettes mais c'est pas grave : « Le tabac, c'est tabou, on en viendra tous à bout ! ». Il est 2 h 34, je regarde la chaîne 17 : c'est la nuit du rap ; c'est intéressant ce qu'ils disent dans leurs mélodies, c'est la vérité dite dans leur langage.

Ça va, ici on nous explique bien le fonctionnement de l'établissement. J'ai le règlement intérieur : je vais le lire mais je sais en gros ce qu'il y a dedans. En le lisant, je me rends compte que je n'ai pas appliqué le règlement à la lettre jusqu'à maintenant ; ils se ressemblent tous de toutes les façons. Je compte sortir de prison par la grande porte et libre enfin, sans bracelet au pied qui remplace une surveillante et qui est lourd dans les deux sens du terme. Je vais chercher un emploi et me reconstruire, pour avoir un logement à moi. Si je n'avais pas eu la foi en quelque chose, je me serais suicidée en prison. C'est la rage qui m'a fait tenir, et l'amour de mes proches à mon égard. Je n'ai plus envie de dormir, j'ai envie de me battre. Je vous laisse sur ces mots et vous tiens au courant de mon état d'esprit et de mon moral « d'acier » que j'espère garder pour toujours.

Kaoutar

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).